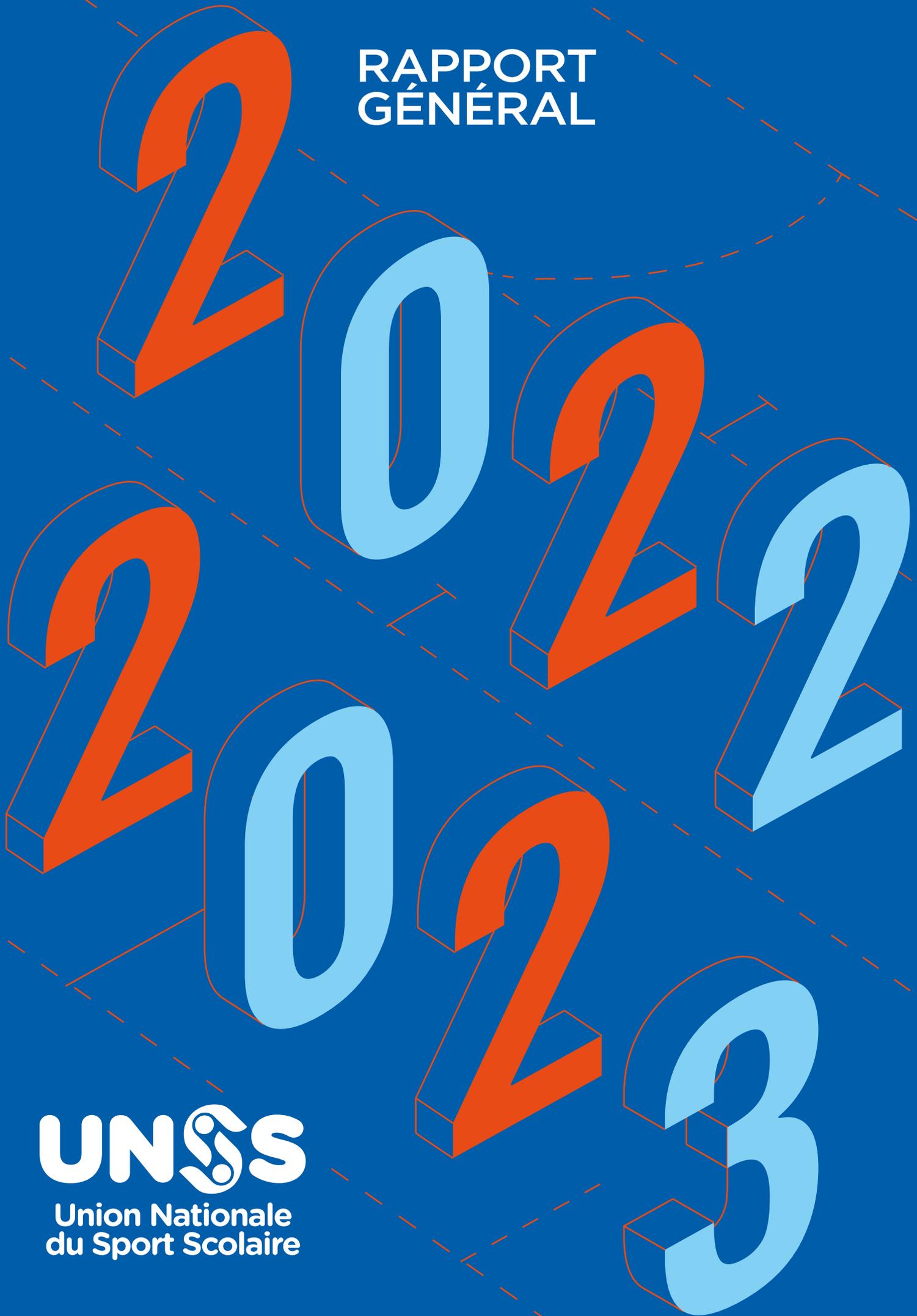


RAPPORT
GÉNÉRAL



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS DE L'UNSS



SOMMAIRE

Édito du Directeur national de l'UNSS	P. 4
Le nombre clé de l'année : plus d'1 million de licenciés	P. 5
1 L'UNSS : UN FONCTIONNEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE	P. 6
2 LES SERVICES DÉCONCENTRÉS AU CŒUR DE LA PERFORMANCE DE L'UNSS	P. 16
3 PLUS DE 9 200 ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR FAIRE VIVRE LE SPORT SCOLAIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE	P. 20
4 LES OUTILS DE L'UNSS POUR UNE COMMUNICATION EFFICACE	P. 24
5 DES ANIMATIONS SPORTIVES VARIÉES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE	P. 28
6 LES GRANDS RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS DE L'UNSS	P. 46
7 LES GRANDS PROGRAMMES D'ÉDUCATION PAR LE SPORT	P. 50
8 RAPPORT DE GESTION	P. 64

ÉDITO DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'UNSS



C'est avec grand plaisir que je présente avec toutes les équipes de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ce rapport général de l'année scolaire 2022-2023.

Vous y trouverez, en élément de synthèse, une photographie que j'espère la plus juste possible de toute l'activité de la fédération UNSS, présidée par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ce rapport général met en lumière les fondamentaux de l'UNSS, son socle, sa gouvernance, sa structuration, l'ensemble des éléments administratifs, juridiques et financiers de l'UNSS. Il met surtout en valeur, l'ensemble de l'actualité sportive des 130 services départementaux et régionaux UNSS, des districts UNSS, des associations sportives scolaires des

collèges et lycées de France et du monde, des enseignants d'EPS au profit de l'ensemble de nos élèves licenciés.

Je tiens chaleureusement à saluer chaque professeur d'EPS, et surtout chaque élève : ils étaient 1 175 000 élèves à être licenciés auprès de notre belle fédération. C'est un record historique qui témoigne de tous les efforts entrepris par chacun d'entre nous durant cette année 2022 - 2023 ! Nous pouvons tous nous en féliciter.

Ce rapport relate aussi les moyens mis en œuvre pour assurer les organisations sportives sur tous les territoires, grâce à l'ensemble des services de l'État, et au rôle fondamental joué par les collectivités territoriales. Il est important également de rappeler les conventions et orientations signées et engagées avec le mouvement sportif et différents partenaires, les efforts entrepris pour rendre notre sport scolaire encore plus écoresponsable, éthique et responsable, l'inclusion de tous les élèves et notamment ceux en situation de handicap, la lutte contre toute forme de discrimination et contre le harcèlement. Un point est à souligner tout particulièrement : le développement toujours plus important de nos « Jeunes Officiels UNSS ».

C'est bien notre véritable « Génération responsable » tant enviée en France et dans le monde entier. Ce modèle du sport scolaire français qui est clairement reconnu, nous pouvons en être très fiers.

Un rapport général de l'UNSS constitue toujours un élément clé de la vie et de l'activité de la fédération.

Cette année 2022-2023 de l'UNSS fut une année très riche, au cours de laquelle nous avons toujours conservé l'esprit de dialogue et de concertation, dans le respect de la déclinaison du « plan national de développement du sport scolaire 2020-2024 » sur tous les territoires, en académie et en département.

C'est un travail complet de continuité et de construction, et ce rapport général reflète particulièrement bien tout ce qui a été entrepris, réalisé et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'UNSS afin de toujours permettre à un maximum d'enfants de pratiquer davantage de sport scolaire dans tous les territoires et au sein des associations sportives scolaires de collèges et de lycées. L'UNSS ne fait qu'une, nous le savons tous, et au travers de son identité si forte, j'ai une pensée particulière pour le professionnalisme, l'énergie et la passion de toutes les équipes de l'UNSS, notamment les directeurs de

services en départements et en académies, les salariés, les administrateurs de l'UNSS, l'ensemble des chefs d'établissement et présidents d'associations sportives ainsi que les 37 000 professeurs d'EPS et coordinateurs de district engagés durant toute l'année pour faire vivre un sport scolaire riche, varié, original au sein de l'École de la République.

J'aime régulièrement citer l'article 1 des statuts de l'UNSS, cela nous guide et nous rappelle par tous les temps la direction à conserver, par tout temps : « L'association dite Union nationale du sport scolaire (UNSS) a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré. L'UNSS promeut et défend les valeurs de laïcité telles que définies dans la Charte de la laïcité à l'école ».

Les informations que ce rapport général contient sont le reflet d'une juste photographie de l'activité globale de la fédération durant cette année, et de la référence à cet article 1. Il est impossible de renseigner l'ensemble des actions et programmes sportifs des 130 services départementaux et régionaux de l'UNSS ni les actions des 9 200 associations sportives. La liste exhaustive de toutes ces actions n'est d'ailleurs pas l'objet premier de ce rapport général et le document produit serait gigantesque, à l'image des actualités sportives et éducatives qui rythment notre année scolaire de mercredi en mercredi, journée du sport scolaire.

Nous éditons par ailleurs un document de données extrêmement utile « L'UNSS en chiffres 2022-2023 ». Il est disponible à tous les membres de la communauté UNSS, en ligne, directement sur notre espace numérique OPUSS. Ce précieux document reflète quantitativement l'engagement de chacun et la dynamique générée par le sport scolaire UNSS sur le territoire.

A moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'UNSS poursuit constamment une de ses missions de service public en défendant l'ensemble des valeurs de « l'École de la République », grâce aux équipes de professeurs d'EPS qui animent les 9 200 associations sportives. L'UNSS n'a jamais été une fédération aussi formidable, sportive et éducative, à la hauteur des ambitions de notre pays. Nous pouvons être fiers de prendre toute notre place dans la construction de la Nation Sportive que nous souhaitons tous.

Vive le sport scolaire et restons tous unis pour le sport à l'école !

Olivier GIRAULT
Directeur National de l'UNSS

Le nombre clé de l'année : plus d'1 million de licenciés



1 174 658

DE LICENCIÉS

Lors de l'année scolaire 2022 - 2023, l'UNSS a franchi la barre symbolique du million de licenciés. Ce nombre témoigne du succès de la reprise « post-Covid » ainsi que de l'engagement et de la mobilisation de l'ensemble du réseau UNSS au service du sport scolaire.

L'UNSS tient à remercier chaleureusement et à féliciter toutes celles et ceux qui permettent à l'ensemble des licenciés d'avoir une pratique sportive riche et de s'investir au sein des 9 244 associations sportives du territoire.

Un grand merci aux :

36 223
animateurs
d'AS

9 244
présidents
d'AS

1 198
coordinateurs
de districts

190
directeurs des
services UNSS
départementaux
et régionaux

177
salariés qui
épaulent les
directeurs des
services UNSS



La millionième licenciée mise à l'honneur

Le mercredi 17 mai 2023, Olivier Girault, Directeur national de l'UNSS, s'est rendu à Montdidier (80) pour mettre à l'honneur Jessica Rousseau, élève de 1^{ère} ASSP (accompagnement, soins et services à la personne) du lycée professionnel Jean-Charles Peltier de Ham (département de la Somme - académie d'Amiens) et millionième licenciée de l'année scolaire. Le cap symbolique du million de licenciés a été dépassé dès le 13 décembre 2022.

L'UNSS : UN FONCTIONNEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE

1.1 Statuts et missions

CADRES RÉGLEMENTAIRES ET STATUTAIRES

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), fédération sportive de l'Éducation nationale pour les collèges et les lycées, présente par son statut de type associatif et sa mission de service public une bivalence qui fait toute son originalité et sa force au sein de l'école et du mouvement sportif tant français qu'international : cela lui permet de combiner souplesse et efficacité du système associatif avec notamment les moyens humains et financiers de l'État.

Les membres de l'UNSS sont les associations sportives (AS) créées obligatoirement dans chaque établissement du second degré de l'enseignement public et dans les établissements de l'enseignement privé sous contrat qui le souhaitent. Ce ne sont pas moins de 9 244 AS qui composent l'UNSS. Les activités sportives développées dans le cadre des AS sont animées par les professeurs d'éducation physique et sportive, dans le cadre du forfait de 3 heures comprises dans le service.

MISSIONS DE L'UNSS

Les statuts de l'UNSS indiquent que son objet est d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Elle a donc une double responsabilité, celle d'organiser la rencontre sportive et de promouvoir la vie associative dans les établissements scolaires en cohérence avec les objectifs éducatifs déclinés par la circulaire et les notes de service relatives au sport scolaire. L'UNSS éduque ainsi les jeunes par le sport et le sport contribue à l'éducation et à l'engagement des adultes de demain.

L'UNSS est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

La ministre chargée des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques participe toutefois à la définition de la mise en œuvre de leurs objectifs.

L'UNSS entretient également des relations étroites avec d'autres ministères et leurs représentations locales, ainsi qu'avec de nombreuses fédérations sportives.

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

L'UNSS est la fédération sportive du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Sans entrer dans le détail des éléments riches et complets de l'histoire de la fédération, l'UNSS existe dans sa forme et dénomination actuelle depuis 1975.

Les statuts de l'UNSS prévoient que celle-ci, placée sous la tutelle du ministre de l'Éducation nationale, voit son assemblée générale et son conseil d'administration présidés de droit par ce dernier.

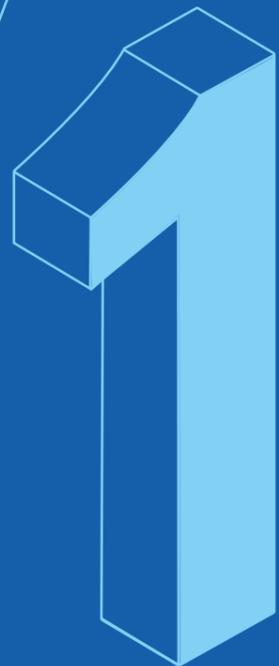
Les directions régionales et départementales de l'UNSS sont, pour leur part, dotées d'un conseil régional et d'un conseil départemental respectivement présidés par le recteur de l'académie et l'inspecteur d'académie-dasen.

L'affiliation des associations sportives scolaires à la fédération UNSS est obligatoire pour pouvoir participer aux rencontres et compétitions, et le chef d'établissement est de droit président de cette association locale.

Le bon fonctionnement des associations sportives scolaires, dont la présence

L'UNSS : UN FONCTIONNEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE

- 1.1 Statuts et missions
- 1.2 Outil de pilotage : le plan national de développement du sport scolaire (PNDSS)
- 1.3 Partenaires institutionnels
- 1.4 Fonds de solidarité





A

Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé, durable et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.

I

Innovation

Pour un sport scolaire innovant, répondant aux besoins et attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité.

R

Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.

E

Pour un sport scolaire en lien étroit avec l'Éducation nationale, qui peut inscrire le sport scolaire comme un outil au service de la mise en œuvre des priorités ministérielles et peut être décliné à loisir pour montrer la force de son action (enseignement, EPS, échanges, espaces, équité, égalité, équilibre, éco responsabilité, etc.).

Scannez ou cliquez sur ce QR code pour découvrir la composition de la commission nationale PNDSS



obligatoire dans chaque établissement du second degré est prévue par le code de l'éducation (art. L. 552-1 à L. 552-4 du code), est primordiale dans la promotion et le développement du sport scolaire.

Le décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves susvisé consacre et pérennise le sport scolaire du second degré comme partie intégrante des missions de l'État et du service public d'éducation.

Dans ce cadre, le décret fixe les dispositions encadrant le temps consacré par les enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) à l'organisation et à l'animation du sport scolaire en établissement dans le cadre de l'association sportive, et prévoit la possibilité pour les enseignants d'EPS d'être chargés, sous l'autorité du recteur et en lien avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), de la politique de développement départementale et académique du sport scolaire.

Ainsi, au-delà des aspects de gouvernance et de déploiement des politiques publiques, il convient d'ajouter les éléments financiers de participation à l'UNSS et au sport scolaire, un subventionnement fort du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, le paiement des trois heures forfaitaires d'animation données aux 36 223 enseignants d'EPS intervenant dans les associations sportives d'établissement, ainsi que les IMP données aux 1198 coordonnateurs de districts accordées dans des académies ou encore les salaires des 190 cadres de l'UNSS (directrices et directeurs régionaux, départementaux et adjoints).

1.2 Outil de pilotage : le Plan National de Développement du Sport Scolaire (PNDSS)

Construit avec l'ensemble des acteurs du sport scolaire et voté à l'unanimité en Assemblée générale, le Plan National de Développement du Sport Scolaire 2020-2024 (PNDSS) constitue la feuille de route stratégique du développement de l'UNSS. Il s'inscrit en continuité du plan 2016-2020 tout en poursuivant la progression à l'horizon 2030.

Les objectifs tels qu'ils sont déclinés doivent permettre de maintenir et développer sur l'ensemble du territoire une offre sportive et artistique différenciée, adaptée aux différents publics et à leurs attentes.

Les quatre axes de développement (accessibilité, innovation, responsabilité et éducation) sont la colonne vertébrale de l'UNSS. La déclinaison du PNDSS en plans académiques (PADSS) et départementaux (PDDSS) permet une mise en œuvre dans chaque territoire, en fonction du contexte local.

Le comité de pilotage du Plan National de Développement du Sport Scolaire travaille d'ores et déjà à la définition des orientations de l'UNSS pour la période 2024 - 2028. Une première enquête nationale vers les acteurs du sport scolaire du second degré (élèves licenciés et non licenciés et leurs parents, les enseignants d'EPS animateurs des associations sportives ainsi que les chefs d'établissement, présidents de ces dernières) a permis de recenser plus de 68 000 réponses. Les travaux seront finalisés durant l'année scolaire 2023-2024 et présentés aux membres de l'Assemblée générale pour approbation.

1.3 Partenaires institutionnels

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Très implantée sur l'ensemble du territoire, l'UNSS est l'une des rares fédérations à intégrer officiellement dans ses instances officielles les collectivités territoriales (1 membre représentant l'« Assemblée des Départements » de France au conseil d'administration de l'UNSS, 2 membres représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF) et les « Régions de France » à l'Assemblée générale UNSS). Conforté par l'importance des relations étroites entre l'UNSS et les collectivités locales, il est prévu qu'à chaque réunion des conseils régionaux ou départementaux

de l'UNSS, un représentant desdites collectivités soit présent, conformément aux statuts de l'UNSS.

Cela met en avant et en lumière le rôle fondamental joué par les collectivités territoriales dans le sport scolaire (régions, départements, agglomération ou communautés de communes, villes, etc.) autant dans la relation partenariale forte avec l'UNSS dans chaque projet territorial, qu'au niveau du financement direct du sport scolaire, des services déconcentrés de l'UNSS ou encore directement vers les associations sportives.

Il est à noter tout particulièrement en cette année 2022-2023, une participation très forte des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire, notamment dans les projets liés au programme éducatif des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, à l'image de l'opération pilote « Vis les Jeux dans les Hauts-de-Seine » lors de la journée olympique le 23 juin 2023.

L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

L'ANS est un partenaire majeur de l'UNSS. Il est important de rappeler dans ce rapport général 2022-2023, l'impact et l'action de l'ANS au bénéfice de l'UNSS pour l'ensemble de l'année 2022. Au total, ce sont 2 926 400 euros qui ont bénéficié au sport scolaire (services UNSS et associations sportives affiliées au sport scolaire), que nous pouvons détailler comme ceci :

LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL UNSS (PSF 2022)

Les services déconcentrés de l'UNSS (SD et SR) ainsi que les associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS sont éligibles à une subvention de l'ANS dans le cadre du « Projet Sportif Fédéral » de l'UNSS.

Cela permet d'accompagner efficacement la déclinaison de ce PSF au bénéfice de tous les territoires, et surtout au cœur des associations sportives scolaires.

Pour 2022, l'enveloppe allouée à l'UNSS était de 1 526 400 € dont 233 023 € sanctuarisés pour les Outre-mer :

- Une première enveloppe de 1 387 900 € dont 233 023 € sanctuarisés pour les Outre-mer.

- Une enveloppe complémentaire exceptionnelle de 138 500 € issue du reliquat du dispositif Pass'Sport pour l'année 2022.

Il est à noter tout particulièrement en cette année 2022-2023, une participation très forte des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire, notamment dans les projets liés au programme éducatif des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, à l'image de l'opération pilote « Vis les Jeux dans les Hauts-de-Seine » lors de la journée olympique le 23 juin 2023.

L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

L'ANS est un partenaire majeur de l'UNSS. Il est important de rappeler dans ce rapport général 2022-2023, l'impact et l'action de l'ANS au bénéfice de l'UNSS pour l'ensemble de l'année 2022. Au total, ce sont 2 926 400 euros qui ont bénéficié au sport scolaire (services UNSS et associations sportives affiliées au sport scolaire), que nous pouvons détailler comme ceci :

LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL UNSS (PSF 2022)

Les services déconcentrés de l'UNSS (SD et SR) ainsi que les associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS sont éligibles à une subvention de l'ANS dans le cadre du « Projet Sportif Fédéral » de l'UNSS.

Cela permet d'accompagner efficacement la déclinaison de ce PSF au bénéfice de tous les territoires, et surtout au cœur des associations sportives scolaires.

Pour 2022, l'enveloppe allouée à l'UNSS était de 1 526 400 € dont 233 023 € sanctuarisés pour les Outre-mer :

CHIFFRES CLÉS

1 526 400 €

montant de l'enveloppe déléguée par l'ANS à l'UNSS pour la réalisation du projet sportif fédéral

37%

de l'enveloppe globale est dirigée vers les AS

89,26%

des actions déposées en 2022 ont été validées (+ 6 %)

- Une première enveloppe de 1 387 900 € dont 233 023 € sanctuarisés pour les Outre-mer.

- Une enveloppe complémentaire exceptionnelle de 138 500 € issue du reliquat du dispositif Pass'Sport pour l'année 2022.

Les services déconcentrés de l'UNSS (SD et SR) ainsi que les associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS sont éligibles à une subvention de l'ANS dans le cadre du « Projet Sportif Fédéral » de l'UNSS.

Cela permet d'accompagner efficacement la déclinaison de ce PSF au bénéfice de tous les territoires, et surtout au cœur des associations sportives scolaires.

Pour 2022, l'enveloppe allouée à l'UNSS était de 1 526 400 € dont 233 023 € sanctuarisés pour les Outre-mer :

- Une première enveloppe de 1 387 900 € dont 233 023 € sanctuarisés pour les Outre-mer.

- Une enveloppe complémentaire exceptionnelle de 138 500 € issue du reliquat du dispositif Pass'Sport pour l'année 2022.

568 000 €, soit 37% de l'enveloppe globale, ont été fléchés vers les associations sportives. 958 000 € ont été fléchés vers les services UNSS départementaux et régionaux.

NOMBRE D' ACTIONS PAR ANNÉE									
ANNÉE	2022			2021			2020		
	TYPES/ACTIONS	DÉPOSÉES	VALIDÉES	%	DÉPOSÉES	VALIDÉES	%	DÉPOSÉES	VALIDÉES
AS	329	276	83,89%	531	428	80,60%	344	209	60,76%
Services Dep	299	280	93,65%	260	226	86,92%	274	234	85,40%
Services Reg	104	100	96,15%	81	75	92,59%	93	88	94,62%
Total général	732	656	89,62%	872	729	83,60%	711	531	74,68%

On constate d'année en année une légère augmentation du nombre d'actions déposées.

En effet, et pour rappel, durant l'année 2021, 263 actions avaient été éligibles au titre du « Fonds de Solidarité » intégré dans la campagne.

Les dossiers sont également de plus en plus riches dans leur construction et dans leur contenu : nous pouvons y voir l'effet des formations, suivis et accompagnements mis en place par les services déconcentrés de l'UNSS.

Au niveau des AS, le taux de validation est passé de 60,79% à 83,89%.

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE ALLOUÉE À L'UNSS							
ANNÉE	SOMMES DEMANDÉES			SOMMES PROPOSÉES			%
	DOM	MÉTROPOLE	TOTAL	DOM	MÉTROPOLE	TOTAL	
AS Autres	299 107 €	721 008 €	1 020 115 €	122 323 €	445 677 €	568 000 €	37,21%
S/Total AS	299 107 €	721 008 €	1 020 115 €	122 323 €	445 677 €	568 000 €	37,21%
Services Dep		1 564 700 €	1 564 700 €		616 800 €	616 800 €	40,41%
Services Reg	204 400 €	584 000 €	788 400 €	110 700 €	230 900 €	341 600 €	22,38%
S/Total Services	204 400 €	2 148 700 €	2 353 100 €	110 700 €	847 700 €	958 400 €	62,79%
Total général	503 507 €	2 869 708 €	3 373 215 €	233 023 €	1 293 377 €	1 526 400 €	

Pour cette année 2022, nous arrivons à une répartition de la subvention de 37,21% vers les AS. Nous nous rapprochons de l'objectif fixé par l'ANS de 50% à l'horizon 2024 à destination des clubs.

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ANS/UNSS :

750 000 € + 30 000 € d'aide à l'emploi pour le pilotage du PSF

15 « actions » sont financées dans le cadre de ce contrat de développement : 9 pour les services départementaux et régionaux UNSS, 6 pour les associations sportives scolaires.

S1 - Les programmes sportifs, promotionnels et/ou événementiels qui donneront une place particulière aux élèves à besoins spécifiques (cités éducatives, des lycées et lycées professionnels QPV, les SSS...);

S2 - Les programmes de pratiques sportives qui valorisent les liaisons inter-degrés (écoles-collèges, ou collèges-lycées);

S3 - Les projets de formation autour de l'engagement associatif et des Jeunes Officiels;

S4 - L'accompagnement des associations sportives mises en difficulté du fait de leur positionnement géographique (ruralité, zone montagne, extrémité du département, etc.);

S5 - Les actions spécifiques en faveur de la pratique féminine et vers l'égalité de pratique;

S6 - Les actions spécifiques en direction de la pratique des élèves en situation de handicap au travers des programmes de l'UNSS;

S7 - Les projets en lien avec la politique sport-santé-éducation;

S8 - Les projets liés à la lutte contre toutes les formes de discrimination et à la prévention des violences;

S9 - Les projets liés au développement du SRAV « savoir rouler à vélo » à destination des élèves;

AS 1 - Les associations sportives qui proposent des projets pour l'inclusion des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, santé obésité, décrochage scolaire) et publics prioritaires (filles, mixité, etc.);

AS 2 - Les associations sportives des ZRR qui proposent un projet de mobilité en lien avec les programmes de l'UNSS;

AS 3 - Les associations sportives des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui permettent une offre de pratique variée et une ouverture culturelle et éducative;

AS 4 - Les projets de formation autour de l'engagement associatif et des Jeunes Officiels;

AS 5 - Les associations sportives portant des actions en lien avec l'inter degré;

AS 6 - Les associations sportives portant des actions autour du sport-santé-éducation affiliées à l'UNSS sont éligibles à une subvention de l'ANS dans le cadre du « Projet Sportif Fédéral » de l'UNSS;

LE FONDS DE COMPENSATION DE L'ANS

FONDS DE COMPENSATION ANS : 600 000 €

En 2022, l'ANS a reconduit son dispositif de fonds de compensation permettant d'accompagner certaines fédérations à la relance de leur activité.

A cet effet, l'UNSS a identifié les actions mises en place pour favoriser la relance telles que:

- La crise sanitaire liée à la pandémie a entraîné, du fait des protocoles sanitaires variés, des difficultés pour la mise en pratique du sport volontaire dans les collèges et lycées de France.

- Si le nombre de licenciés n'a pas forcément décru (-100 000 licenciés pour la saison 2021/2022), nous encaissons une baisse sur 3 ans de **7,2 millions d'euros** des produits de licences et affiliations. Nous n'avons pas prélevé ces produits auprès des associations sportives.

- Par ailleurs, nous avons pris en charge la plupart des transports (soit **5 millions d'euros** en 2022) pour soutenir l'activité des associations sportives dans le cadre des compétitions locales, régionales, nationales et internationales.

- Enfin, 2022 aura également été l'année de la Gymnasiade, Grand Événement Sportif International permettant d'accroître la visibilité de l'UNSS et de la France, avec l'accueil de près

de 4000 jeunes sportifs de 14 à 18 ans en Normandie (**budget 10 millions d'euros environ**). La prise en charge des protocoles Covid a permis d'accueillir sereinement la compétition et de donner une dynamique de reprise sportive.

- L'UNSS a alors bénéficié d'un abondement de 600 000 €.

- L'international pour les jeunes.

LE « SAVOIR ROULER EN VÉLO » (SRAV)

LE « SAVOIR ROULER À VÉLO » SRAV : 10 000 € (HORS PSF)

LA MODERNISATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

LA MODERNISATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : 10 000 €

LE PROJET SPORTIF TERRITORIAL

L'UNSS est éligible également au financement du Projet Sportif territorial de l'ANS. Les projets sportifs territoriaux (PST), permettent aux délégués territoriaux de l'ANS d'accompagner au plan local les services régionaux et départementaux UNSS, et les AS sur plusieurs thématiques. Pour ce niveau territorial (PST), chaque grande région d'une part organise sa campagne et d'autre part détermine son calendrier de mise en oeuvre.

LE MOUVEMENT SPORTIF FÉDÉRAL

INTÉGRATION NATIONALE

La vocation première de l'UNSS est d'organiser les rencontres sportives et artistiques, qu'elles soient compétitives ou événementielles, ainsi que de permettre aux licenciés de s'engager dans leurs AS et à l'UNSS au travers des différents rôles et fonctions de Jeunes Officiels. Les licenciés de l'UNSS s'éprouvent à travers le sport et les programmes qu'ils suivent jusqu'au terme de leur lycée.

Ainsi, l'UNSS développe des liens très forts avec les fédérations délégataires et avec les fédérations scolaires et universitaires aux fins de faire reconnaître l'engagement des jeunes licenciés UNSS pour favoriser les passerelles entre fédérations. Ces liens sont facilités avec la présence d'Olivier GIRAULT au Conseil au Conseil d'administration du Comité national olympique et sportif français.

En outre, l'UNSS est membre du Comité paralympique et sportif français, du Comité Pierre de Coubertin, du Comité Français du Fair Play pour un sport sans violence.

Dans chaque discipline est créée, à tous les niveaux, une "commission mixte" (commission mixte nationale CMN, commission mixte régionale CMR, commission mixte départementale CMD) dont l'objet est de :

- Mettre en application les orientations de l'UNSS définies dans la charte du sport scolaire ;
- Créer une dynamique de la discipline ;
- Impulser toute initiative visant à renforcer la qualité des relations entre l'UNSS et la fédération sportive concernée ;
- Répondre aux sollicitations des organes disciplinaires.

Ces commissions mixtes intègrent obligatoirement des représentants des fédérations sportives délégataires de manière paritaire.

RÉSEAUX INTERNATIONAUX

L'UNSS est également membre de la fédération internationale du Sport Scolaire (ISF) et de la fédération européenne du Sport Scolaire (ESSF).

Des directrices et directeurs départementaux, régionaux, et nationaux adjoints de l'UNSS sont membres de commissions techniques ou thématiques de ces fédérations internationales.

Cela favorise le développement d'un sport scolaire français à l'international en intégrant le coeur des organes et la gouvernance de ces fédérations internationales.

162 associations sportives d'établissements relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) sont également affiliées à l'UNSS. Un total en constante évolution.

Réparties sur l'ensemble du globe, elles prennent part à des compétitions avec d'autres AS implantées à proximité (dans le même pays ou dans des pays voisins).

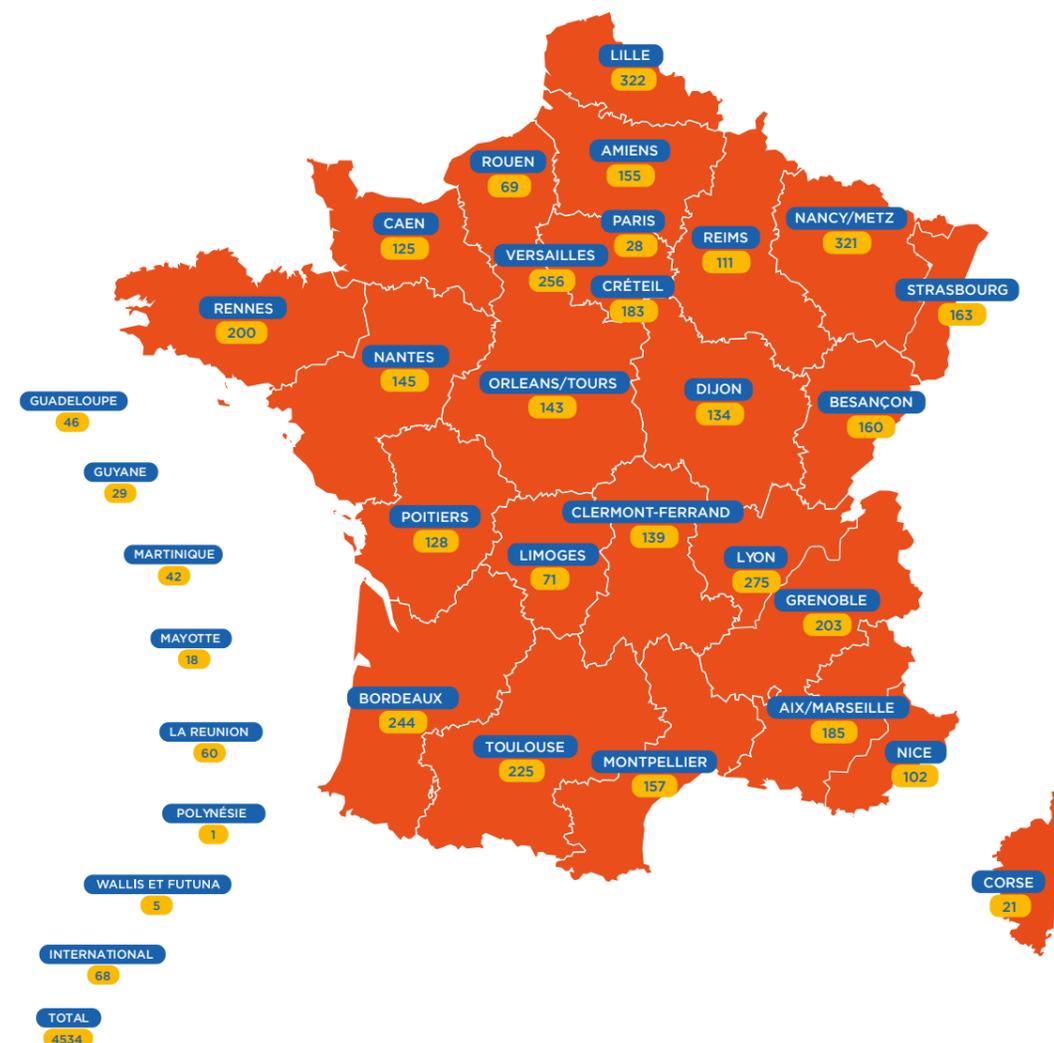
Elles peuvent également participer aux championnats de France ainsi qu'à des manifestations promotionnelles telles que les Jeux Internationaux de la Jeunesse (JIJ). L'édition 2023 des JiJ organisée par le SD UNSS 64 s'est déroulée à Pau (Pyrénées-Atlantiques) et a vu une participation record de 32 pays.

LES CONVENTIONS AVEC LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Pour ancrer institutionnellement le partenariat entre l'UNSS et les fédérations sportives délégataires, des conventions nationales sont signées. Elles peuvent être bipartites (entre l'UNSS et la fédération sportive délégataire) ou multipartites (dites conventions "cadres") et concerne le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, la fédération sportive délégataire, l'UNSS et l'Union Sportive de l'Enseignement de Premier degré (USEP). Elles sont disponibles et en lecture sur le site officiel du MENJ Eduscol.

Ces conventions contractualisent l'engagement des signataires afin de privilégier la pratique de l'activité concernée, faciliter l'accès aux installations sportives et accompagner les actions prévues. Certaines conventions prévoient en outre la labellisation de documents pédagogiques, la possibilité de faire appel à des cadres fédéraux pour des formations et le prêt de matériel. Parallèlement à ces conventions cadres, l'UNSS est amenée à signer des conventions bipartites avec la plupart des fédérations sportives, notamment pour l'organisation de leurs rencontres artistiques ou de leurs compétitions sportives nationales, la production de ressources pédagogiques et la formation des enseignants et de "Jeunes Officiels", ou encore des programmes éducatifs des grands événements sportifs nationaux et internationaux.

RÉPARTITION DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES PAR ACADÉMIE



CHIFFRES CLÉS

4 534

Sections sportives scolaires

95 713

Elèves inscrits dans ces sections sportives scolaires

LES RELATIONS INTER-DEGRÉS

Au regard des quatre missions du second degré, le PNDSS 2020-2024 insiste sur la continuité du parcours sportif et artistique des jeunes, particulièrement dans le cadre de liens inter-degrés USEP/UNSS/FFSU.

Lors du cycle 3 et notamment pour les élèves scolarisés en classes de CM2 et 6ème, de nombreuses actions organisées entre l'USEP et l'UNSS témoignent de cette volonté.

La convention nationale qui lie l'UNSS et la FFSU a été signée en avril 2022. Sa déclinaison territoriale prévoit des projets communs grâce à la mise en place de commissions.

1.4 Fonds de solidarité

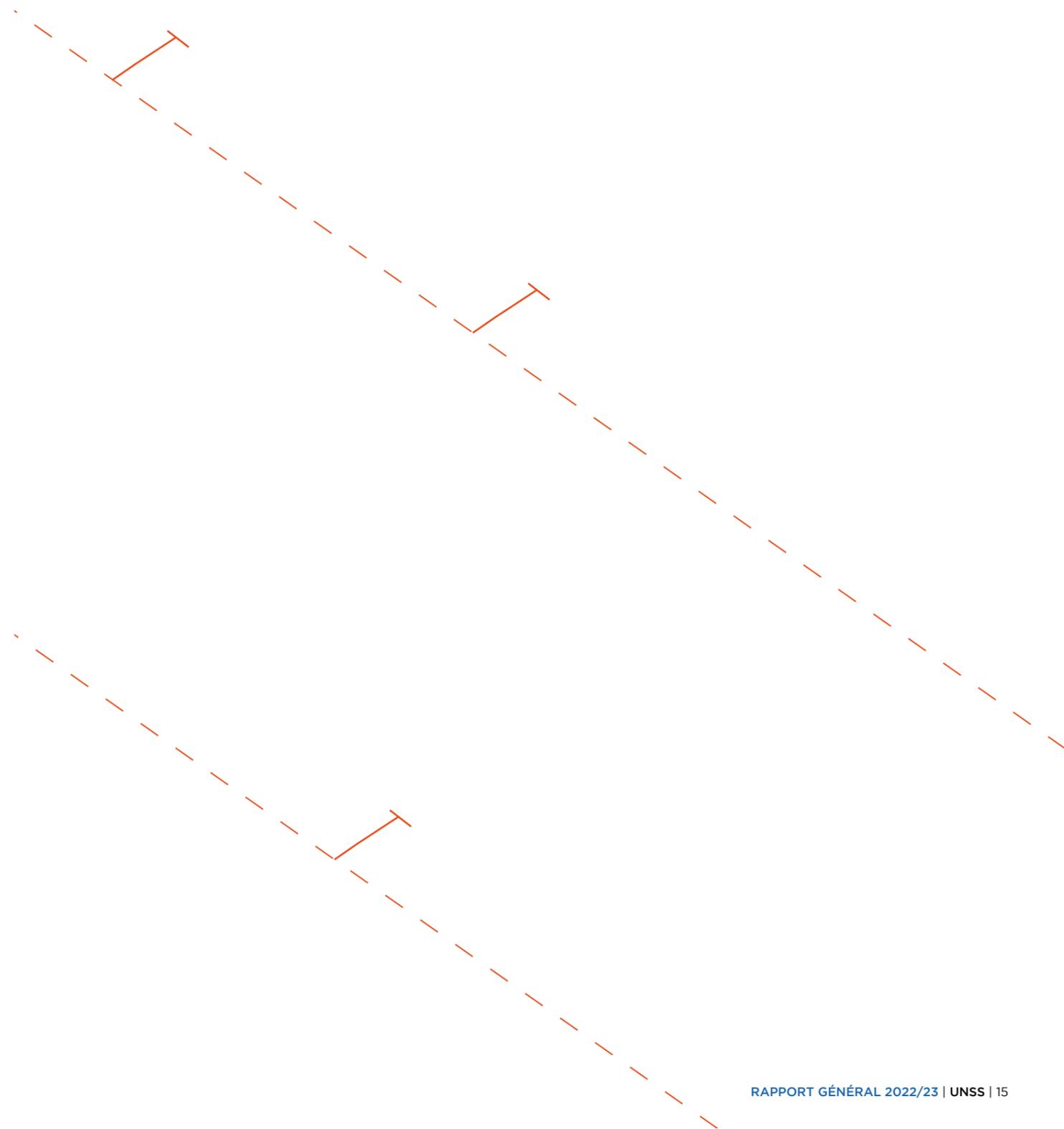
Chaque année, le fonds de solidarité vient en aide aux associations sportives qui, malgré une réelle dynamique en interne, se trouvent en grande difficulté et sollicitent une aide pour leur reprise d'activité. Cette aide permet aux AS de réaliser des actions pour susciter l'intérêt des élèves de leur établissement.

Elle est accordée par la commission nationale composée de directeurs UNSS, d'élue(s) des AS et de deux représentant(e)s de droit pour les deux syndicats les plus représentatifs en EPS, au niveau national. Elle est liée à une analyse poussée des avis des services régionaux UNSS, des écritures du chef d'établissement et du secrétaire d'AS.

À cela viennent s'ajouter une analyse des taux de licenciés ainsi qu'une vérification des budgets de l'AS sur les trois dernières années. Les projets proposés doivent s'inscrire dans un plan de développement pérenne afin de donner du temps aux équipes pour pallier les contextes défavorables à l'adhésion à l'AS. Pour l'année scolaire 2022-2023, la somme de 60 000 € a été attribuée à plus de 80 associations sportives.

Au cours de l'exercice, nous avons calculé le montant des contrats licences non prélevés ou partiellement prélevés pour des établissements selon des caractéristiques spécifiques.

Ainsi, au titre de la saison 2021 - 2022, cela représente la somme de 218 428€ (6 mois de 10 : janvier- juin 2022 compris la remise de 33%). Au titre de la saison 2022-2023, cela représente 713 117€, soit au total de l'ordre d'1 million d'euro qui est une aide de solidarité envers les AS et qui n'apparaissait pas dans la comptabilité de l'UNSS dans les exercices précédents.



LES SERVICES DÉCONCENTRÉS AU CŒUR DE LA PERFORMANCE DE L'UNSS

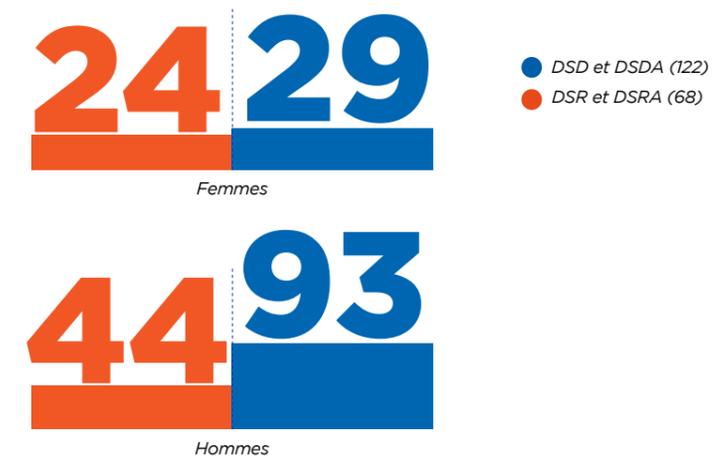
- 2.1 Les services régionaux et départementaux de l'UNSS
- 2.2 Les instances de suivi : CRUNSS et CDUNSS
- 2.3 L'accompagnement des directeurs et adjoints

LES SERVICES DÉCONCENTRÉS AU CŒUR DE LA PERFORMANCE DE L'UNSS

2.1 Les services régionaux et départementaux de l'UNSS

Au niveau des académies et des départements, le sport scolaire s'organise autour de deux services déconcentrés : les directions des services régionaux et départementaux UNSS, chargées de mettre en œuvre les politiques définies par les instances nationales et d'assurer toutes les organisations et manifestations.

VENTILATION DES DIRECTEURS DE SERVICES ET DES ADJOINTS POUR LA SAISON 2022-2023



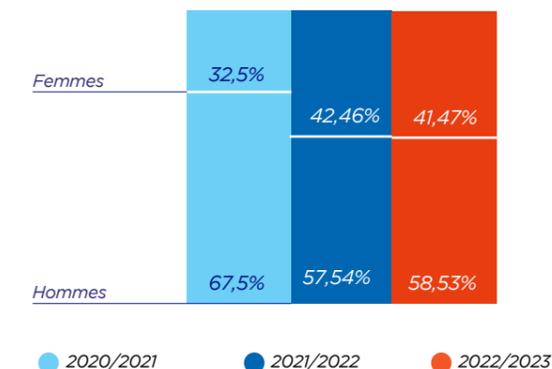
Afin de faire vivre le sport scolaire sur l'ensemble du territoire, ces 190 directeurs et adjoints UNSS sont épaulés au quotidien par 171 salariés de droit privé : 30 personnes en charge de sujets relatifs à la gestion comptable et 141 secrétaires.

2.2 Les instances de suivi : CRUNSS et CDUNSS

Les conseils régionaux (CRUNSS) et conseils départementaux (CDUNSS) sont chargés de décliner la politique du sport scolaire de l'UNSS au niveau de leurs territoires. Les déclinaisons du PNDSS 2020 - 2024 en PADSS et PDDSS sont validées lors de ces conseils, après concertation au sein de comités de pilotage.

DES CRUNSS ET DES CDUNSS EN VOIE DE FÉMINISATION

Après avoir fortement augmenté entre les années scolaires 2020 - 2021 et 2021 - 2022, la représentation des femmes au sein des instances reste stable cette année.



CHIFFRES CLÉS

30
Services régionaux

96
Services départementaux

190
Cadres DSD, DSDA, DSR, DSRA

177
Personnels de droit privé (146 femmes et 31 hommes)

Scannez ou cliquez sur ce QR code pour découvrir le nombre de CRUNSS qui se sont tenus cette année.



Scannez ou cliquez sur ce QR code pour découvrir le nombre de CDUNSS qui se sont tenus cette année :



86%
des services départementaux et régionaux ont organisé un ou deux CDUNSS ou CRUNSS cette année.

2.3 L'accompagnement des directeurs et adjoints

FORMATION DES NOUVEAUX DIRECTEURS ET ADJOINTS

Tout au long de l'année scolaire, L'UNSS a proposé une formation pour les 21 nouveaux directeurs et 11 nouvelles directrices ayant pris leurs fonctions entre septembre 2021 et mars 2023.

Le groupe de travail dédié à cette formation a identifié cinq objectifs :

- Mieux percevoir le statut et la posture dans ce nouveau métier,
- Répondre à des problématiques fonctionnelles rencontrées au quotidien,
- Construire un réseau interne soutenant la fédération UNSS et les liens avec l'ensemble des acteurs de la direction nationale ;
- Rencontrer des délégués techniques lors d'un séminaire qui leur était dédié pour bénéficier de leur expérience.
- Des interventions sur le fonctionnement d'OPUSS, sur des textes officiels essentiels et le fonctionnement des instances, sur la politique et l'organisation sportives de la fédération, sur des enjeux juridiques et financiers, sur les services des ressources humaines et des achats, mais aussi de l'analyse des pratiques ont été proposées aux stagiaires. En amont et en aval de ce séminaire, de nombreuses visio-conférences et outils partagés ont été créés pour apporter des contenus théoriques ou compléter les connaissances de ces nouveaux cadres, notamment grâce à l'IGESR EPS.

Les services départementaux et régionaux organisent également la formation des coordonnateurs de district. Celle-ci peut prendre diverses formes en fonction du contexte local. De nombreux services organisent des séminaires ou temps d'échanges qui permettent de se projeter dans l'organisation de l'année scolaire, de mutualiser les bonnes idées ou d'harmoniser les modes de fonctionnement.

Un guide du coordonnateur de district a également été produit par la direction nationale. Il a notamment pour objectif d'accompagner les nouveaux coordonnateurs de districts dans leur prise de fonctions.

CHIFFRES CLÉS

32

Nouvelles directrices et nouveaux directeurs ont intégré les services UNSS régionaux et départementaux lors de l'année scolaire.



PLUS DE 9 200 ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR FAIRE VIVRE LE SPORT SCOLAIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE

- 3.1 L'AS dans l'établissement scolaire
- 3.2 Le fonctionnement de l'AS
- 3.3 État des lieux des districts
- 3.4 Le coordonnateur de district



PLUS DE 9 200 ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR FAIRE VIVRE LE SPORT SCOLAIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE

3.1 L'AS dans l'établissement scolaire

En complément de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), le sport scolaire offre à tous les élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques, sportives et artistiques dans le cadre de l'AS.

Comme le dispose l'article L. 552-2 du Code de l'Éducation, tout établissement du second degré doit créer son association sportive.

L'AS est un élément fédérateur et moteur de l'animation et de la vie de l'établissement scolaire. Elle constitue un véritable outil au service de la réussite des élèves, notamment par sa contribution à l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. Elle est une composante du tissu associatif sportif local.

3.2 Le fonctionnement de l'AS

L'AS est une association indépendante, régie par des statuts comprenant des dispositions obligatoires définies dans le Code de l'Éducation : le chef d'établissement est président de droit.

L'implication de tous peut être renforcée par l'élection d'un vice-président élève et d'un vice-président parent d'élève. L'association sportive doit être administrée par un comité directeur où la présence d'élèves, de parents, des membres de la communauté éducative, est prévue.

L'AS doit avoir un projet associatif, c'est-à-dire les ambitions qu'elle se fixe pour être plus attractive.

Le programme des activités est élaboré par le comité directeur de l'association sportive, proposé et voté en Assemblée générale, et présenté au Conseil d'administration de l'établissement. Le bilan moral et financier ainsi que le programme des activités doivent être présentés lors de l'Assemblée générale de rentrée de l'AS.

L'ANIMATEUR D'AS

L'animateur d'AS, professeur d'EPS, est la cheville ouvrière de la construction du projet d'AS. C'est l'animateur d'AS qui impulse la politique arrêtée en matière de pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Il doit garantir le juste équilibre entre entraînements, rencontres et compétitions organisées dans le cadre de l'UNSS, Les mercredis après-midi sont principalement dédiés aux rencontres.

Il doit également veiller à organiser des temps forts pour faire vivre l'association sportive (fêtes de l'AS, tournois interclasses, initiatives diverses).

Enfin, il est au cœur de l'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeune Officiel et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par là-même à l'éducation à la citoyenneté des licenciés.

CHIFFRES CLÉS

1

Une AS dans chaque établissement du second degré

9 244

AS affiliées à l'UNSS en 2022 - 2023

+ 148

AS affiliées par rapport à l'année scolaire 2021 - 2022

36 223

Enseignants d'EPS - Professeurs d'AS en 2022 - 2023

+ 3H

C'est le temps hebdomadaire que les enseignants d'EPS consacrent à l'AS (forfait AS/UNSS)

Pour obtenir plus d'informations sur le fonctionnement de l'AS, scannez ou cliquez sur ce lien pour accéder au :

GUIDE DE L'ENSEIGNANT D'EPS, ANIMATEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE



SCANNEZ CE QR CODE POUR ACCÉDER AU GUIDE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE :



LE COMITÉ DIRECTEUR

L'association sportive est administrée par un comité directeur présidé par le chef d'établissement, président d'AS. Le comité directeur peut élire parmi ses membres un trésorier, un secrétaire et un secrétaire-adjoint.

LE TRÉSORIER

Le trésorier d'AS est notamment chargé d'établir chaque début d'année un budget prévisionnel et de le présenter à l'Assemblée générale de l'AS. Il a également d'autres missions parmi lesquelles : faire le compte financier de l'année écoulée, encaisser les cotisations des adhérents, établir les comptes annuels, régler les différentes dépenses durant l'année scolaire, renseigner les dossiers de demandes et de justifications des subventions et encourager l'engagement de jeunes dirigeants.

LE SECRÉTAIRE

Le secrétaire d'AS a la charge des tâches administratives de la vie quotidienne de l'association sportive. C'est notamment lui qui procède à l'affiliation de l'AS auprès du service régional UNSS, qui prépare le projet d'AS en lien avec le comité directeur, qui convoque l'Assemblée générale de l'AS, qui est l'interlocuteur privilégié des parents d'élèves licenciés, etc. Il tient les registres de l'association, comprenant notamment les procès verbaux des réunions du Comité directeur et de l'Assemblée générale.

LE PROJET D'AS

Le projet de l'association est construit autour de deux principaux axes :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques, avec une alternance, tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts (fête de l'association sportive, tournois interclasses, manifestations associatives et sportives locales, etc.) ;
- L'apprentissage de la responsabilité, par la participation des élèves à la vie de l'association et à l'organisation des activités. L'AS contribue ainsi à l'apprentissage des règles, à l'exercice de l'engagement associatif et à la prévention de la violence, favorisant le vivre ensemble et la réussite scolaire.

Au-delà de ces deux axes indissociables, l'AS doit contribuer à la mise en œuvre des différents volets du projet d'établissement. Par ailleurs, le projet de l'association sportive doit trouver sur la base du PNDSS 2020 - 2024, un juste équilibre entre l'intra-muros, porte d'entrée possible aux activités de l'AS et l'inter-établissements, objectif prioritaire.

LA JNSS, UN TEMPS FORT DE LA RENTRÉE DE L'AS

La Journée nationale du sport scolaire (JNSS) est un événement incontournable de la vie des associations sportives. Ce temps fort qui se déroule traditionnellement fin septembre permet aux animateurs d'AS de présenter à leurs élèves l'offre sportive et artistique qu'ils proposeront durant l'année scolaire. C'est également l'opportunité de présenter l'UNSS et le fonctionnement de l'association sportive aux nouveaux élèves de 6^{ème} ou de 2^{nde} par exemple. Ce mercredi peut aussi être l'occasion pour les AS de participer aux manifestations promotionnelles pilotées par les districts, les services départementaux et régionaux.

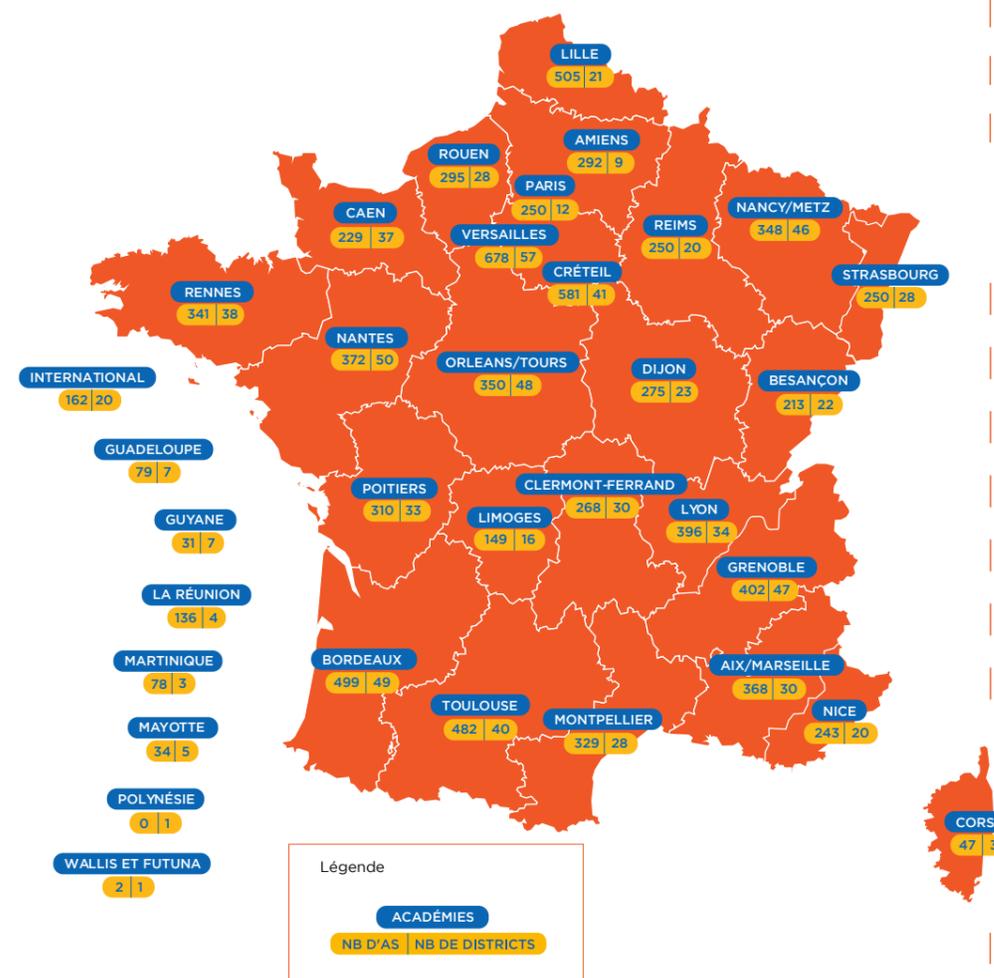


3.3 Etat des lieux des districts

Comme le stipulent les statuts de l'UNSS, l'AS fait partie d'un district UNSS. Celui-ci a pour objectif de mettre en œuvre entre plusieurs associations sportives d'une même circonscription ou bassin géographique, des rencontres compétitives, promotionnelles ou événementielles.

Chaque district dispose d'une relative autonomie d'organisation et de fonctionnement qui lui permet de s'adapter au mieux aux particularités locales. Ainsi, chaque district élabore en fin d'année scolaire son projet de district. Ce projet doit fédérer au maximum les volontés des associations sportives et impliquer les présidents des AS. Ce projet doit s'intégrer pleinement dans le plan départemental du sport scolaire.

Afin de faciliter l'accès des licenciés à la pratique sportive et artistique locale, les coordonnateurs de districts peuvent envisager, avec l'accord du directeur départemental, une mutualisation des moyens ou d'équipement.



CHIFFRES CLÉS

1 181

Coordonnateurs de districts en 2022 - 2023

788

Hommes

393

Femmes

3.4 Le coordonnateur de district

Maillon essentiel du fonctionnement de l'UNSS, le coordonnateur de district est un enseignant d'EPS - animateur d'une association sportive. Il est élu chaque année par les enseignants d'EPS - animateurs des associations sportives de son district. Il coordonne la mise en place du projet de district en liaison avec les associations sportives et impulse une dynamique à cet échelon. En début d'année scolaire, il anime la réunion de rentrée du district qui réunit l'ensemble des professeurs du secteur. Il est également l'organisateur du calendrier des compétitions et manifestations promotionnelles de l'année scolaire.

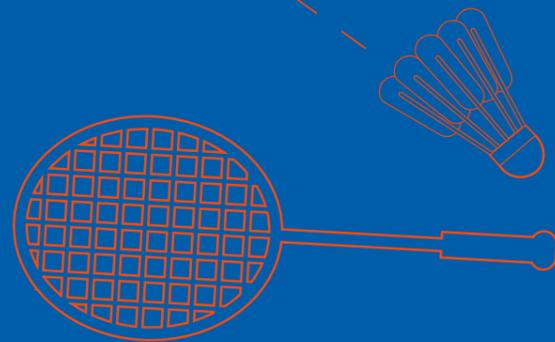
SCANNEZ CE QR CODE POUR ACCÉDER AU GUIDE DU COORDONNATEUR DE DISTRICT :





LES OUTILS DE L'UNSS POUR UNE COMMUNICATION EFFICACE

- 4.1 OPUSS
- 4.2 L'UNSS en chiffres et en images
- 4.3 L'UNSS en statistiques
- 4.4 Le règlement fédéral de l'UNSS



LES OUTILS DE L'UNSS POUR UNE COMMUNICATION EFFICACE

4.1 OPUSS

OPUSS est le système d'information de l'UNSS. OPUSS permet à chaque association sportive de s'affilier à l'UNSS, de licencier ses élèves, de s'inscrire aux compétitions en ligne, de certifier ses Jeunes Officiels, de suivre son bilan financier mois par mois et de consulter ses statistiques sur plusieurs années.

Aujourd'hui, notre système permet à l'élève d'avoir un espace licencié sur OPUSS. Le licencié peut alors retrouver dans son espace LOL (Licence On Line) :

- Sa licence UNSS de l'année en cours et des années précédentes ;
- Les rencontres/compétitions auxquelles il peut participer ;
- Les rencontres/compétitions auxquelles il a participé ;
- Les résultats des compétitions auxquelles il a participé ;
- Ses certifications de Jeune Officiel ;
- Les diplômes correspondant à ses certifications ;
- Les compétitions pour lesquelles il a officié en tant que Jeune Officiel.

Tout licencié peut également tester ses connaissances sur l'ensemble des activités et rôles de JO grâce aux questionnaires, il y retrouve aussi sa progression. La création d'un compte permet au licencié de se former dans l'apprentissage des règles des différentes activités sportives et artistiques et des compétences à acquérir dans l'ensemble des huit rôles de Jeunes Officiels. Tous ces éléments sont en place et un important travail est mené afin que les enseignants animateurs d'AS, les licenciés et la communauté éducative se les approprient.

4.2 L'UNSS en chiffres et en images

OPUSS permet d'obtenir un large éventail de statistiques illustrant l'ensemble de notre activité. Pour cette année et comme c'était le cas pour les années précédant la pandémie, notre fédération va publier le document « L'UNSS en chiffres et en images ». Ce document de communication a pour objectif de présenter les axes de développement de l'UNSS à travers des statistiques mettant en avant les forces de notre action.

Ce document prenant la forme d'une « plaquette de présentation » succincte vient en complément du présent rapport général qui dresse le bilan du fonctionnement de l'action.

4.3 L'UNSS en statistiques

Ce document exhaustif sera proposé en ligne sur OPUSS, en parallèle du rapport général et que la plaquette « L'UNSS en chiffres et en images ». Il a pour objectif de mettre à disposition de tous, l'ensemble des statistiques de la pratique sportive à l'UNSS. Voici les différents thèmes qui y seront abordés :

AFFILIATIONS ;	LICENCIÉS ;	AS EN DIFFICULTÉS ;	TAUX DE PÉNÉTRATION ;
COORDONNATEURS DE DISTRICTS ;	PRATIQUANTS ;	LA VIE DES AS ;	
LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES ;	PARTICIPANTS ;	LES FILLES À L'UNSS ;	
LES SECTIONS SPORTIVES SPORTIVES ;	LES CHAMPIONNATS DE FRANCE ;		
LES JEUNES OFFICIELS ;	LES COMPÉTITIONS ;	LES INSCRITS EN COMPÉTITIONS.	

4.4 Le règlement fédéral de l'UNSS

Le règlement fédéral de l'UNSS est le texte qui définit les règles communes à toutes les activités, pour une période de quatre ans. Le prochain règlement fédéral sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2024. Un important travail de réflexion a débuté avec l'ensemble du réseau du sport scolaire afin de produire un document cohérent, permettant de garantir le bon fonctionnement sportif de l'UNSS sur la période 2024 - 2028. Le règlement fédéral est la déclinaison sportive du Plan national du développement du sport scolaire et doit également être en accord avec celui-ci.

SÉMINAIRE DES DÉLÉGUÉS TECHNIQUES ET RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

Maison du Hand - Créteil, les 9 et 10 mars 2023

Le séminaire des délégués techniques et des référents territoriaux a été l'occasion de lancer avec les directrices et directeurs présents, le travail de réflexion sur l'évolution du règlement fédéral de l'UNSS.

Après une plénière de présentation de la démarche et des ambitions du séminaire, le travail de réflexion sur les 11 fondamentaux de l'UNSS a permis d'afficher très vite un consensus autour des notions incontournables :

RENCONTRE	MIXITÉ	ÉQUIPE	PLAISIR	PARTAGE	SPORT
EDUCATION	INCLUSION	ENGAGEMENT	COMPÉTITIONS		

La centaine de réponses à la première enquête menée en amont auprès des directeurs et directrices a consolidé ces incontournables et a ouvert la discussion dans les ateliers autour de grandes thématiques : Format des championnats de France ; Liste des sports ; Catégories ; International ; Titres, classements et récompenses.

A l'issue de ces travaux, un document rassemblant les premières propositions a été diffusé aux directeurs et directrices pour consultation et discussion au séminaire de juillet 2023.

Les travaux de rédaction vont se poursuivre durant l'année scolaire 2023 - 2024 via un groupe de travail élargi (directeurs UNSS, représentants des AS, organisations syndicales, représentant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse) pour un objectif de validation par les instances de l'UNSS et une application dès la rentrée 2024.

DATE CLÉ

**1^{ER}
SEPTEMBRE
2024**

Le prochain règlement fédéral de l'UNSS sera applicable dès cette date.



DES ANIMATIONS SPORTIVES VARIÉES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- 5.1 Les compétitions
- 5.2 Les compétitions internationales ISF et ESSF
- 5.3 Les rendez-vous sportifs en territoires
- 5.4 Les rendez-vous sportifs nationaux

DES ANIMATIONS SPORTIVES VARIÉES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Après deux années sous contraintes liées à la lutte contre la propagation de la Covid 19, l'année scolaire 2022 - 2023 a été celle du retour total à la pratique sportive. L'ensemble des rencontres sportives et artistiques de l'UNSS a pu se tenir, qu'elles soient compétitives, promotionnelles ou événementielles.

La pratique sportive et compétitive au sein de l'UNSS est encadrée par des documents de référence qui sont mis à disposition sur OPUSS à l'ensemble des acteurs du sport scolaire.

Le Règlement fédéral 2020 - 2024, voté à l'Assemblée générale, permet l'harmonisation de toutes les règles communes aux sports et aux activités artistiques tout en précisant les niveaux et catégories. La Fiche sport - Dispositions générales vient compléter ce document et regroupe la totalité des règles communes à tous les sports et activités artistiques.

Les Fiches sports / Fiches artistiques spécifiques à chaque sport et activité artistique sont publiées. Ces fiches sont complétées par les règlements de chaque Championnat de France UNSS et Festival UNSS. Ces fiches ont vocation à ne pas être modifiées durant les 4 années du PNDSS afin de stabiliser les formats et les pratiques. Les modifications autorisées le sont dans le seul but d'un meilleur développement de la pratique.

L'UNSS, UNE FÉDÉRATION MULTI-ACTIVITÉS

Le modèle de la pratique sportive à l'UNSS repose sur la multi-activité. Les licenciés peuvent ainsi prendre part à plusieurs activités au cours de l'année et découvrir la pratique sportive selon trois approches différentes : la compétition, la promotion et l'évènement. Le nombre de pratiquants varie selon les activités.

TOP 10 DES PRATIQUES SPORTIVES* :

1	CROSS COUNTRY	240 231			
2	FUTSAL	161 701			
3	BADMINTON	147 773	6	FOOTBALL	102 451
4	BASKETBALL	120 847	7	VOLLEYBALL	79 317
5	HANDBALL	106 223	8	ESCALADE	77 931
			9	RAID MULTISPORTS	70 145
			10	TENNIS DE TABLE	51 450

*Nombre de licenciés pratiquant l'activité

CHIFFRE CLÉ

132

Activités différentes sont proposées aux licenciés

TOP 10 DES PRATIQUES CHEZ LES GARÇONS*:

1	CROSS COUNTRY	139 949
2	FUTSAL	135 534
3	BADMINTON	95 555
4	BASKETBALL	85 417
5	FOOTBALL	82 704
6	HANDBALL	69 546
7	VOLLEYBALL	48 235
8	TENNIS DE TABLE	41 774
9	RAID MULTI-SPORTS	40 551
10	ESCALADE	36 452

TOP 10 DES PRATIQUES CHEZ LES FILLES*:

1	CROSS COUNTRY	100 282
2	BADMINTON	52 218
3	ESCALADE	41 479
4	HANDBALL	36 677
5	BASKETBALL	35 430
6	VOLLEYBALL	31 082
7	RAID MULTI-SPORTS	29 594
8	FUTSAL	26 167
9	ATHLÉTISME	22 665
10	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	20 318

*Nombre de licenciés pratiquant l'activité

5.1 Les compétitions

Le niveau excellence est le plus haut niveau de compétition à l'UNSS. Il réunit entre autres les sections sportives, les AS listées par la fédération délégataire ayant un "bon niveau", les AS ayant obtenu d'excellents résultats au(x) championnat(s) de France UNSS précédent(s) ou encore les AS volontaires pour concourir en excellence.

Le niveau établissement est le niveau de compétition dans lequel le plus grand nombre de licenciés concourt à l'UNSS. Il réunit tous les élèves sauf ceux qui relèvent du niveau excellence.

Le niveau Sport Partagé est le niveau de compétition qui permet à des élèves en situation de handicap de concourir avec des élèves valides dans la même équipe. Il réunit tous les élèves en situation de Handicap (avec reconnaissance attestation MDPH)

Cette année, les licenciés de l'UNSS ont pris part à 74 008 compétitions, du niveau district au niveau international. Cette offre abondante permet à chaque élève de prendre du plaisir à rencontrer d'autres jeunes et à avoir une pratique sportive ou artistique, quelle que soit son activité, son niveau de pratique ou encore le lieu géographique où il est scolarisé.

NOMBRE DE LICENCIÉS INSCRITS EN COMPÉTITIONS, RENCONTRES ET FESTIVALS PAR NIVEAU ET PAR TYPE DE COMPÉTITION						
COMPÉTITIONS, RENCONTRES ET FESTIVALS	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE	ANIMATION	FORMATION	SPORT PARTAGÉ	TOTAL
District Inter-district	554 824	10 823	146 022	5 623	1 021	718 313
Départemental Inter-départemental	410 495	51 570	129 824	20 617	9 392	621 898
Académique Inter-académique	139 657	88 597	27 259	4 528	3 587	263 628
National	15 065	12 574	279	110	1 135	29 163
International	211	45	330	0	0	586
Total d'inscrits	1 120 252	163 609	303 714	30 878	15 135	1 633 588

LES COMPÉTITIONS EN 2022 - 2023						
COMPÉTITIONS, RENCONTRES ET FESTIVALS	COMPÉTITIONS ÉTABLISSEMENTS	COMPÉTITIONS EXCELLENCE	ANIMATION	FORMATION	COMPÉTITIONS SPORT PARTAGÉ	TOTAL
Nombre de rencontres	46 147	10 078	13 344	1 925	2 514	74 008
Toutes catégories	4 233	418	2 301	747	221	7 920
Poussins	148	12	94	7	16	277
Benjamins	11 170	1 676	2 636	145	124	15 751
Minimes	10 554	2 145	2 229	134	99	15 161
Cadets	3 251	207	601	46	32	4 137
Juniors/seniors	2 043	89	305	12	9	2 458
Collèges	5 209	2 217	2 214	441	1 017	11 098
Lycées	6 691	2 761	2 141	266	815	12 674
Lycées professionnels	3 044	570	888	131	200	4 833
Nombre d'AS inscrites	8 437	3 869	6 373	2 653	1 316	22 648
Nombre d'élèves inscrits	1 120 252	163 609	303 714	30 878	15 135	1 633 588

LE CROSS NATIONAL UNSS

Chaque année, le cross national de l'UNSS marque le début de la saison des championnats de France UNSS. C'est également un événement phare de notre programme puisque le cross est l'activité la plus pratiquée (240 231 licenciés pratiquants en 2022 - 2023). Cette année, le cross était organisé à Dijon, par le service régional UNSS, et a réuni plus de 2000 participants pour ce qui est l'un des principaux temps forts du sport scolaire !



UNE AS SUR TOUS LES FRONTS !

L'association sportive du collège Guillaume Apollinaire de la commune rurale Le Tholy (académie de Nancy-Metz) a connu une année remarquable. Cet établissement de seulement 162 élèves scolarisés dont 58 licenciés au sein de l'association sportive a participé à 5 championnats de France UNSS, pour la deuxième année consécutive ! En 2022 - 2023, leurs équipes se sont classées 7ème en cross-country, 5ème en raid multi-activités, 3ème en 4x1000 mètres et 2ème en triathlon. Pour couronner le tout, l'AS a été sacrée championne de France UNSS en run & bike ! L'UNSS félicite chaleureusement l'ensemble des licenciés de cette AS et leurs professeurs d'EPS !



5.2 Les compétitions internationales ISF et ESSF

Cette année, l'UNSS a participé à trois Championnats du Monde scolaires (football, beachvolley et basketball), une Gymnasiade U15 et un Championnat d'Europe de basketball. Ces compétitions sont organisées par l'International School Sport Federation (ISF) ou l'European School Sport Federation (ESSF). Au total, 120 licenciés athlètes, jeunes arbitres, jeunes reporters, jeunes juges et jeunes interprètes ont participé à ces compétitions, encadrés par leurs coaches et par les directeurs UNSS chefs de délégations.

Une expérience toujours inoubliable pour ces licenciés et des performances sportives remarquées !



International School Sport Federation (ISF)



European School Sport Federation (ESSF)

RABAT (MAROC) ISF Football

Du 22 au 31 juillet 2023

Chef de délégation : Renaud LORGERE - Directeur départemental UNSS des Pyrénées orientales

Equipe garçons : 1ère
Equipe filles : 7ème

41 licenciés : Lycée Le Gros Chêne (Pontivy) LPO Baud (Annecy)

UN SACRE MONDIAL ET UNE BELLE VISIBILITÉ

L'équipe de France UNSS garçons a été sacrée championne du monde scolaire de football. Une performance saluée par Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et président de l'UNSS. Cette belle réussite a également été relayée par @ActuFoot, compte Twitter d'actualité du football dans un tweet consulté plus d'un million de fois.

Actu Foot @ActuFoot · 28 juil.
L'ÉQUIPE DE FRANCE EST CHAMPIONNE DU MONDE D'UNSS Les Bleus, représentés par la section Lycée Baudelaire du FC Annecy, sont sacrés champions du monde grâce à une victoire 1-0 face au Maroc.



Gabriel Attal @GabrielAttal · 29 juil.
Quelle fierté ! L'équipe de France scolaire de football est championne du monde ! Bravo à l'équipe du lycée Baudelaire d'Annecy, sacrée hier à Rabat. @unss #isfwschoolfootballmorocco2023



SKOPJE (MACÉDOINE) ESSF Basketball

Du 11 au 17 juin 2023

Chef de délégation : Philippe VERSAUD - Directeur régional adjoint UNSS de l'académie de Besançon

Equipe garçons : 5ème
15 licenciés : Lycée Victor Considérant (Salains-les-Bains)

BAT YAM (ISRAËL) ISF Beachvolley

Du 16 au 23 mai 2023

Cheffe de délégation : Kildine ALBERT - Directrice départementale UNSS des Yvelines

Equipe garçons : 2ème

Equipe filles : 5ème
7 licenciés : Cité scolaire Françoise Combe (Montpellier)

Lycée polyvalent Bellevue (Toulouse)

BELGRADE (SERBIE) ISF Basketball

Du 20 au 28 septembre 2022

Chef de délégation : Cédric HAYERE - Directeur départemental UNSS de la Sarthe

Equipe garçons : 3ème

Equipe filles : 5ème
26 licenciés : Lycée Marc Bloch (Bischheim)

Lycée Monge (Charleville-Mézières)

RIO DE JANEIRO (BRÉSIL) ISF U15 Gymnasiade



Du 19 au 27 août 2023

Chef de délégation : Cédric SEVERE - Directeur régional UNSS de l'académie de Créteil Equipes

Activités : Tir à l'arc / Danse hip hop / Basket 3x3 / Athlétisme

41 licenciés : Collège Michel de l'Hospital (Riom)

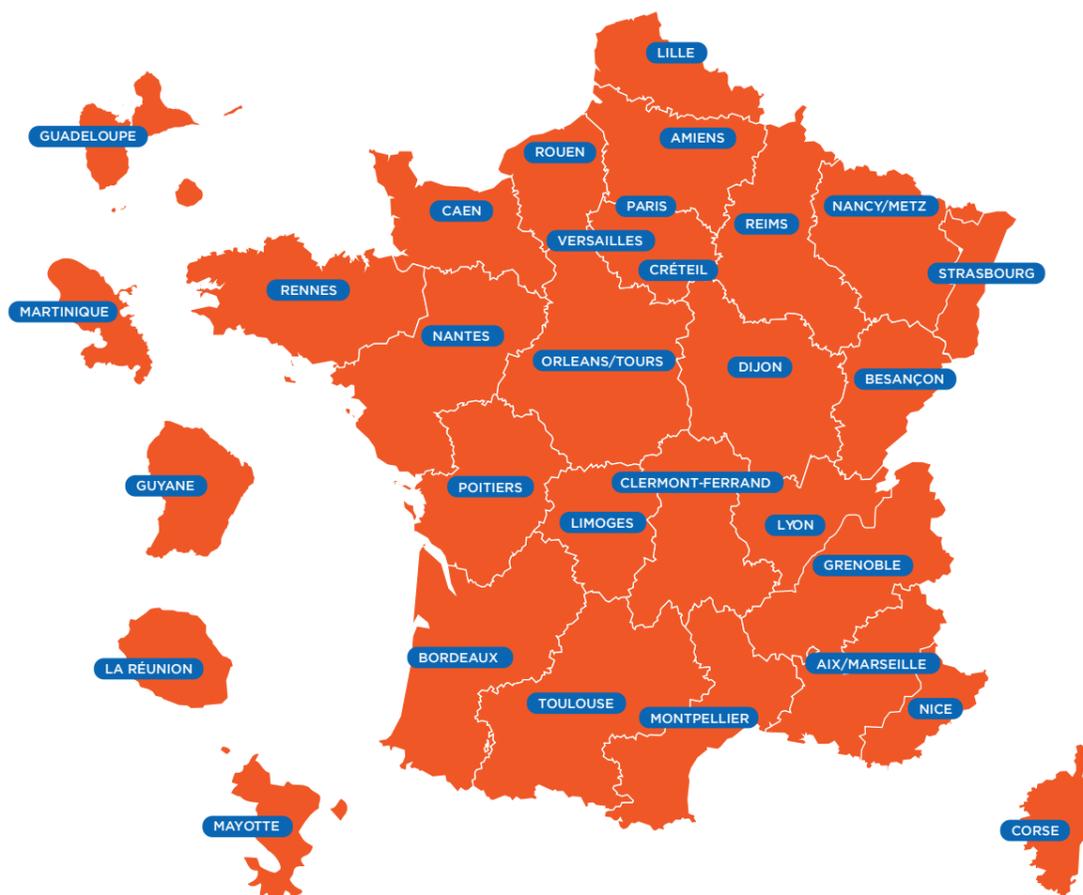
Collège Colette Besson (Paris)

Collège d'Albert (Dax)

Lycée Sévigné (Cesson-Sévigné)

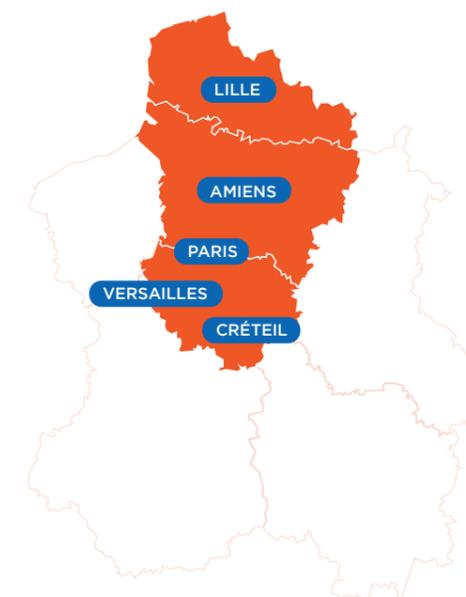
TABLEAU DES MÉDAILLES				
COMPÉTITIONS	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
Tir à l'arc	4	1	1	6
Basket 3x3	0	0	0	0
Danse Hip Hop	1	0	0	1
Athlétisme	0	4	1	4
Total	5	5	2	11

5.3 Les rendez-vous sportifs en territoires



Chaque année, en plus des manifestations sportives compétitives ou promotionnelles inscrites dans notre calendrier national, les services UNSS départementaux et régionaux proposent des dizaines d'autres temps forts aux licenciés. Ces temps forts mettent à l'honneur la pratique sportive féminine et la mixité, le programme Sport Partagé et l'inclusion ou d'autres thématiques transversales. Ils peuvent également avoir pour objectif la découverte de pratiques sportives innovantes. En fonction du contexte local, chaque service fait les choix qui répondront le mieux aux attentes des licenciés. Depuis la rentrée scolaire 2022, de nombreuses organisations permettent également aux élèves de rentrer dans l'ambiance des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 !

Cette partie rend hommage à l'incroyable diversité de l'offre proposée à ses 1 174 658 licenciés. Elle témoigne de l'inventivité dont font part les cadres UNSS, épaulés par les coordonnateurs de districts, les professeurs d'EPS et l'ensemble des partenaires du sport scolaire.



LILLE Urban défi'illes



Urban défi'illes, c'est un raid urbain destiné aux lycéennes et qui allie pratique sportive, culture, patrimoine, éco-responsabilité et découverte d'une ville et de son tissu associatif. Chaque équipe d'AS, composée de 2 à 6 jeunes filles et un accompagnateur, devait construire un parcours dans la ville afin de réaliser le maximum de défis dans différents registres. La première édition s'est déroulée le 7 juin, à Roubaix (Nord), en partenariat avec la ville, la région Hauts-de-France, et plus de 20 partenaires locaux, associations et commerces. Elle a accueilli 170 lycéennes. L'accueil positif de cet évènement, que ce soit au niveau des AS, des participants ou des partenaires, valide sa pérennisation.

PARIS Paris : le cœur de la JNSS



Comme chaque année, le Service régional de Paris a organisé son édition de la JNSS. Une édition forcément particulière puisque le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques étaient présents pour soutenir l'action de l'UNSS à l'occasion de cette journée, en compagnie de Tony Estanguet, président de Paris 2024. Plus de 1200 élèves du secondaire ont participé à cette édition qui, comme chaque année, lance l'année en beauté !

VERSAILLES SOP au Zenith de PARIS



La septième édition de la semaine olympique et paralympique (SOP) a été lancée début avril au Zénith de Paris et au Parc de la Villette. 1300 élèves des trois académies de Paris, Créteil et Versailles s'y sont retrouvés. Cette édition était centrée sur le thème de l'inclusion et a permis aux jeunes licenciés de découvrir des sports et parasports. Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que Tony Estanguet, président de Paris 2024, étaient présents pour lancer cette édition, en compagnie d'Olivier Girault !

AMIENS Challenge sportif des jeunes lycéens



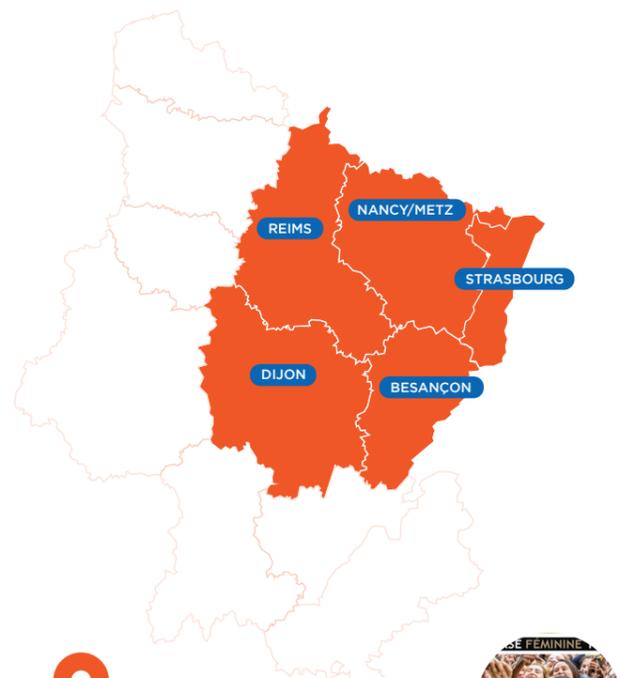
Organisé chaque année, ce challenge rassemble plus de 30 lycées et 530 élèves. Au programme, de multiples ateliers sportifs compétitifs ou de découverte, mais aussi un village santé qui permet une sensibilisation à la santé et au secourisme.

C'est l'occasion pour nos jeunes, qu'ils soient licenciés UNSS ou non, de vivre une expérience sportive et festive dans un esprit de fraternité et de convivialité. Le slogan de l'UNSS : « Partageons plus que du sport » prend ici tout son sens !

CRÉTEIL Du matériel mutualisé pour toute l'académie



Le service régional de Créteil a mis en place un dispositif gratuit de prêt de matériel sportif et parasportif à destination des AS. Ce projet vise à répondre à des besoins réels exprimés par les AS, et à favoriser le lancement et le développement d'activités ayant du sens dès le niveau local. C'est par exemple un levier pour le développement de l'inclusion dans les établissements par le prêt de fauteuils de para-sport, de Joëlettes, kits de boccia, cecci foot, etc. Cela contribue aussi à la découverte et au développement d'activités avec des kits laser run, tir à l'arc, disc golf, golf, hand à 4, roundnet, double dutch, ou kits santé. En lien avec ces prêts, des formations sont proposées aux animateurs d'AS pour accompagner au lancement de ces activités, en partenariat avec les ligues régionales avec qui une convention est signée.



STRASBOURG
1500 lycéennes pour la 3ème Lycéenne

Plus de 1500 participantes âgées de 14 à 18 ans se sont retrouvées le 12 octobre pour la troisième édition de La Lycéenne. Le Recteur de l'académie de Strasbourg a donné le départ de cette course plébiscitée par les élèves et professeurs d'EPS de la région. En plus de la course, un "village des sportives" était animé par les ligues, comités et clubs locaux. Plus d'une vingtaine d'ateliers sportifs a été proposée aux jeunes : rugby, touch, golf, pétanque, handisport, football, course d'orientation, boxe, tir sportif, etc. En outre, un podium en scène ouverte a permis de proposer un atelier danse. Des ateliers thématiques ont également été animés sur l'écoresponsabilité, les valeurs olympiques et le sport santé. Une journée qui n'aurait pas été possible sans l'investissement à l'organisation d'une trentaine d'élèves de UF2S, Classe Millat Coubertin et bac Pro métiers de la sécurité.

REIMS
Profiter de la JNSS pour mettre à l'honneur nos licenciés

A l'occasion de la JNSS, une cérémonie de récompenses a été organisée pour mettre en valeur les champions de France UNSS, les jeunes juges et arbitres ayant obtenu leur certification nationale, et une AS remarquable de chaque département de l'académie. Cette cérémonie, présidée par M. le Recteur d'académie et présentée par des Jeunes Officiels, regroupe les IA DASEN de chaque département, les IA IPR EPS, les parents, les enseignants, les présidents d'AS et les représentants des ligues sportives fédérales concernées. C'est un moment officiel de reconnaissance de l'engagement des élèves envers leurs AS, symbolisé par la remise d'un diplôme par M. le Recteur.

DIJON
La promotion de la pratique féminine

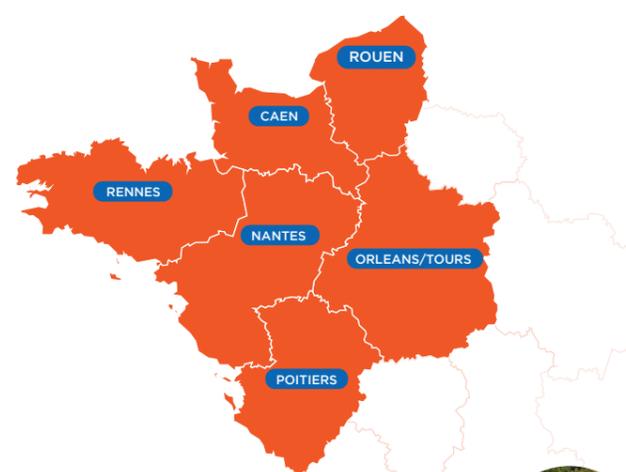
Le service régional est à l'origine d'une journée qui vise à promouvoir la pratique féminine. Cet objectif soutenu également par la région Bourgogne Franche Comté s'inscrit dans le cadre de la collégienne - lycéenne. Ainsi, plus de 300 jeunes filles venant des collèges et lycées de l'académie se sont réunies à Clamecy dans la Nièvre. Une course à obstacles a été proposée ainsi que des ateliers libres de découverte sportive et de sensibilisation à l'égalité Femme - Homme. Journée sous le signe de la participation, où la performance n'était pas essentielle.

NANCY-METZ
Dans les Vosges : le cross comme temps fort

Comme chaque année, le stade des Perrey à Saint-Nabord réunit l'ensemble des collégiens et lycéens vosgiens pour le traditionnel cross départemental de l'UNSS Vosges. Ils sont en moyenne plus de 1 900 élèves du second degré à concourir, représentant 55 établissements dans les différentes catégories. La veille, plus de 800 élèves de primaire ont ouvert le parcours lors d'une liaison USEP - UNSS à travers 3 courses : les CE2 garçons et filles, les CM1 garçons et filles et les CM2, garçons et filles. Véritable temps fort de l'UNSS Vosges, cette manifestation fait vivre toutes les valeurs de l'UNSS : l'entraide, le partage, la rencontre, la solidarité et le dépassement de soi. Un moment qui allie l'esprit de compétition et la promotion d'un sport santé pour tous les élèves vosgiens.

BESANÇON
Laïcité : "Tous dans la même équipe"

L'académie se mobilise sur le thème de la laïcité qui fait partie intégrante de la politique de l'UNSS. Depuis 3 ans, le SR permet aux associations sportives des collèges et lycées de profiter des mercredis autour du 9 décembre pour faire un focus sur la thématique. Un projet d'action est diffusé à l'ensemble des collèges et lycées via un outil numérique présentant un volant sportif (cercle de parole à l'issue d'une rencontre pour évoquer les valeurs de la laïcité : Des outils de communication, des actions possibles comme la plantation d'un arbre de la laïcité de l'AS."



POITIERS
Journée nationale du sport scolaire

La Journée nationale du sport scolaire s'est déroulée sur la plage de Saint Georges de Didonne, en Charente Maritime, superbe terrain de jeux pour les lycéens et lycéennes de l'académie, qui viennent s'éprouver, en équipe mixte dans 4 activités : le beachvolley, le beach rugby, le sandball et l'ultimate. Temps fort du début d'année scolaire, cette journée est une belle occasion de dynamiser les associations sportives, de créer de la cohésion et de lancer l'année sportive au sein des établissements.

ROUEN
25ème édition du festival académique de danse chorégraphie

Plus de 25 AS de l'académie de Rouen ont participé à la 25ème édition du festival académique. Organisé sur 2 jours, ce temps fort culturel a permis d'accueillir dans le cadre du théâtre *Le rive gauche* de très nombreux licenciés. Chorégraphies, ateliers d'expression, flashmob, formations des jeunes regards ont été les temps forts qui ont rythmé ces 2 journées. Impulsé depuis longtemps par le service régional UNSS, en partenariat avec la direction du théâtre, ce festival est à la genèse de la candidature de l'académie à l'organisation du festival national de danse chorégraphie catégorie collèges, qui aura lieu en 2023-2024 à Saint-Étienne du Rouvray.

ORLÉANS-TOURS
En octobre : les filles à l'honneur !

Courant octobre, des journées promouvant la pratique sportive féminine ont été organisées sur tout le territoire. Ces journées de niveau district à départemental incluent deux éditions de La Lycéenne UNSS et regroupent des milliers de filles pour découvrir différents sports sur des ateliers pratiques. Cet objectif est soutenu également par la région Centre - Val de Loire et s'inscrit dans le cadre de la promotion de la pratique féminine et de l'égalité Femme - Homme.

RENNES
Un Championnat de France "pour les élèves, par les élèves !"

Les élèves de 1ère en spécialité EPPCS du Lycée B Franklin d'Auray (Education physique, pratique et cultures sportives) ont organisé intégralement le championnat de France UNSS Handball Lycée Filles, en avril 2023. Le travail a été entrepris dès le mois d'octobre avec un rendez-vous de travail hebdomadaire. Après étude du cahier des charges, ils ont entrepris toutes les démarches auprès des partenaires, de la mairie, des hébergeurs, des traiteurs, etc. Tous les champs ont été couverts par ce groupe de 34 élèves, de la commission sportive aux aspects logistiques, ils ont prouvé leur capacité à organiser comme des adultes. A noter qu'ils ont poussé le projet jusqu'à proposer une retransmission en direct des matchs avec une régie et des commentateurs. C'est tout naturellement que ce CF s'est terminé par un protocole intégralement organisé et présenté par les élèves !

CAEN
Caen, précurseur sur La Lycéenne !

L'académie de Caen a été la première à organiser La Lycéenne UNSS en 2017. Depuis, c'est une date incontournable du calendrier du service UNSS mais surtout des associations sportives des lycées de l'académie. La Lycéenne, c'est l'occasion de lancer l'année scolaire et de répondre à deux objectifs : mobiliser les élèves des lycées en permettant à une licenciée de venir avec une camarade non licenciée et faire la promotion de la pratique sportive féminine. Une manifestation renouvelée d'année en année !

NANTES
Atlant' Lycées, un tournoi évènement responsable !

Cette rencontre régionale qui existe depuis plus de 20 ans a pour objectif principal de proposer aux établissements une pratique sportive mixte de loisir. Plus de 70% des lycées et lycées professionnels de l'académie de Nantes y participent ! Pour l'édition 2023, ce sont donc 1300 lycéens qui se sont retrouvés pour participer à 5 tournois de sports collectifs. Cette journée qui s'est déroulée sur 1 km de plage à la Baule revêt une forte dimension écologique et respecte les 15 engagements de la charte des organisateurs d'évènements du MSJOP. Parallèlement à cela, l'inclusion, la mixité ou l'éducation à la santé sont des thématiques mises en avant auprès des licenciés durant ce temps fort de l'académie.

CLERMONT Partage ton mov' !



Le 31 mai 2023, le service régional a innové en organisant une journée ludique autour du Sport Partagé. Cette journée avait pour but de promouvoir l'inclusion autour des jeunes valides et des jeunes en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires ou spécialisés. Au programme pour les 171 licenciés participants : escalade, parcours sur fauteuils roulants, escrime, boccia, laser-run, boxe, danse, canoë, paddle, etc. Une réussite pour cette édition qui sera reconduite durant l'année scolaire 2023 - 2024 !

BORDEAUX La JNSS dans les Landes

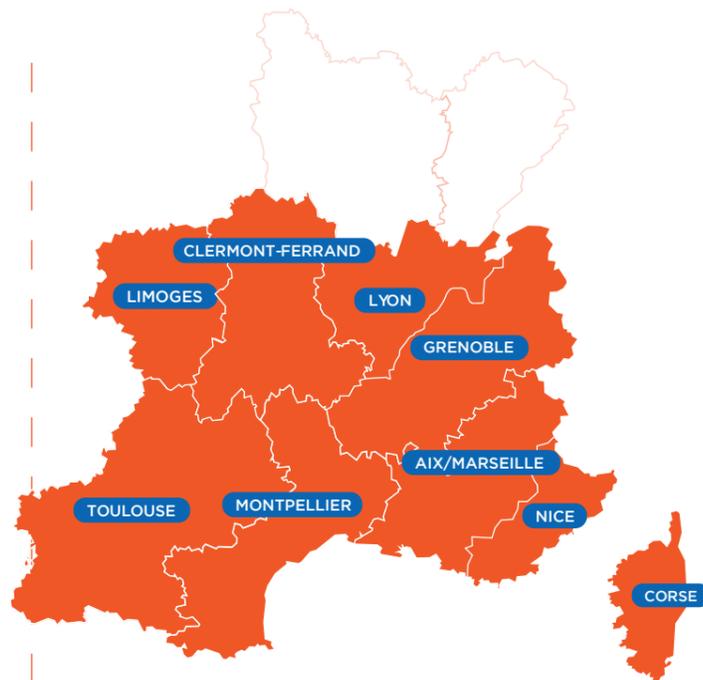


En partenariat avec le Département, le service départemental des Landes organise chaque année, depuis 2021, la journée du sport au collège afin d'attirer de nouveaux élèves vers le sport scolaire. Pour cette édition ayant comme thématique les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, plus de 2 000 élèves étaient présents, avec au programme 20 activités différentes (sports co sur plage, sauvetage, escalade, CO, paddle...) afin que les collégiens découvrent ce que l'UNSS 40 propose tout au long de l'année scolaire. Plusieurs partenaires étaient présents également afin de sensibiliser nos jeunes sur différents sujets : diffuser l'Olympisme, sensibiliser aux dangers de la pollution, préserver l'océan, surveiller sa santé, etc.

TOULOUSE Les Jeux des lycéens de l'Occitanie



Comme l'an dernier, l'organisation annuelle des Jeux des lycéens de l'Occitanie a réuni des associations sportives des 13 départements de la double académie (Toulouse et Montpellier). Cette opération se présente sous la forme d'un RAID avec trois jours d'activités. Elle est menée avec l'appui de la région et placée sous les signes de la compétitivité, de l'enrichissement culturel et du développement durable. L'édition 2023 se déroulait à Lacrouzette, dans le Tarn. 250 licenciés provenant de 45 mixtes s'y sont retrouvés.



LYON Journée P.E.M : "Parité Egalité Mixité"



Organisée depuis 2019 par l'UNSS Loire, cette journée est placée sous la thématique de la parité (équipes mi-filles mi-garçons), de l'égalité (activités pratiquées mixtes), et de la mixité (équipes mélangeant des élèves de milieux socio-culturels différents). Travaillé en collaboration avec l'Education nationale et le département, ce projet permet aussi de proposer aux licenciés des ateliers de sensibilisation sur des thématiques "hors sport": la santé, le développement durable, le bénévolat, etc. L'édition 2023 s'est tenue sur le site exceptionnel classé UNESCO "Le Corbusier" à Firminy, une visite et explication du site était proposée à tous. Côté sport, différentes activités sont proposées et pratiquées par toutes et tous : football, rugby, volley mais aussi de nombreuses activités innovantes : korfbal, spikeball, jeux coopératifs, avion simulateur, etc. La journée se conclue par un flashmob géant, avec les 600 élèves présents.

LIMOGES A la découverte de la course d'orientation



Une journée de découverte de la course d'orientation a été organisée par l'UNSS Limoges, à Bugeat, en Corrèze. 640 élèves étaient présents lors de cette journée qui fait partie d'un programme global et transversal (UNSS - EPS) de découverte d'activités de pleine nature. Cette journée labellisée développement durable a également permis de sensibiliser les licenciés par le biais d'ateliers. De nombreux partenaires se sont investis (STAPS, Comité de CO, Région, Département, communauté de commune, etc.) pour faire de cette journée une réussite qui lance l'année de l'académie à merveille !

GRENOBLE La Col-Lycéenne



Manifestation 100% féminine organisée par le service départemental de l'Ardèche, la Col-lycéenne s'est déroulée le 30 mars 2023, au parc de Deomas, à Annonay. Au programme, 20 ateliers sportifs et 6 ateliers de sensibilisation : Color run, circuit training, badminton, basket 3x3, escrime, ste, parcours, slackline, golf, double dutch, football, cecifoot, hand bike, volley outdoor, rugby, handball, laser run, pétanque, yoga, fitness.

AIX-MARSEILLE L'Olympiade des collèves



Comme chaque année, l'Olympiade des collèves a été renouvelée. Cette action réunit 1000 licenciés provenant de tous les collèges du Vaucluse pour une journée multi-activités qui permet aux collégiens de pratiquer les activités de leur choix avec récompenses et palmarès. Cette manifestation s'intègre dans le cadre plus large du challenge UNSS collèves, parrainé par le Conseil départemental du Vaucluse. Ce challenge regroupe l'ensemble des AS de collèves qui participent à cette olympiade ainsi qu'au championnat départemental de cross country et à la ronde des activités de pleine nature.

NICE Les Ecos Jeux avec le Rugby Club Toulonnais et Axone



Les Ecos Jeux permettent à des benjamins et benjamines de l'académie de découvrir l'activité rugby touché 2 secondes et d'être sensibilisés à la protection de l'environnement tout en jouant dans un cadre somptueux avec des partenaires qui soutiennent le projet : Axone, le RCT et la MAIF. En parallèle du tournoi, un village éco games a permis aux jeunes d'expérimenter diverses activités : SRAV, vélo à smoothie, rencontre avec sportifs de haut niveau, etc. Un temps très apprécié des licenciés et un beau cadeau remis à toutes et tous : des places pour un match Toulon - Toulouse au Vélodrome de Marseille !

MONTPELLIER Trail course nature



L'édition 2023 du championnat académique de trail course nature avait lieu à Calvisson, dans le Gard. Activité phare de l'académie de Montpellier, le trail se découvre et s'apprend en sport scolaire. Les professeurs d'EPS s'investissent pour faire vivre l'activité : parcourir un circuit technique et vallonné nécessitant un réel engagement pour le terminer ! Les élèves licenciés présents sont des jeunes qui pratiquent d'autres activités sportives en temps normal et proviennent de tous les horizons. Ambiance musicale, remise des prix animée et tous rassemblés pour cette belle journée de plaisir et de partage !

CORSE A strada di a memoria



Cette année, le service régional de Corse a organisé une opération mémorielle pédagogique, intergénérationnelle s'appuyant essentiellement sur le vecteur du sport. Cette opération baptisée "A strada di a memoria" se déroule sur les terres de la libération de la Corse, fin septembre et début octobre 1943. Au programme, transmission et partage autour d'ateliers liés à l'histoire mais également au sport (trail, brancardage, laser run, etc.). Plus de 520 élèves de collèges et de lycées ont participé à cette journée innovante durant laquelle l'UNSS mêle sport, éducation à la citoyenneté, culture et histoire.



LA RÉUNION

Des collégiens réunionnais à Paris 2024 !

En partenariat avec le département, le service s'est lancé dans une idée folle : permettre à une délégation réunionnaise de vivre les JOP de Paris 2024. Le programme "JOP 2024 à Paris : des collégiens réunionnais aux Jeux Olympiques et Paralympiques" réunissait épreuves sportives, épreuves d'éloquence, œuvre artistique, actions en établissement, quizz "olympisme & paralympisme". 576 concurrents provenant de 24 collèges ont formés des équipes de 24 pour décrocher leur billet pour cette aventure exceptionnelle.

MAYOTTE

Une année Hip Hop

En 2022 - 2023, le service UNSS de Mayotte a mené un important projet pour le développement de la culture Hip Hop sur l'ensemble du territoire. 180 licenciés provenant de 17 associations sportives ont visionné le film "Allons enfants" et participé à une initiation sportive et une formation des Jeunes Officiels. Fin novembre, le championnat académique a réuni 12 collèges et 4 lycées. Trois AS qualifiées ont représenté Mayotte lors du Championnat de France UNSS. En fin d'année scolaire, une nouvelle formation ainsi qu'un festival de danse ont été organisés par le service. Une belle dynamique qui n'est pas prête de s'arrêter !

MARTINIQUE

Les Jeux Scolaires Caraïbéens de l'UNSS

Le 17 mai 2023, le service régional de Martinique a organisé les Jeux Scolaires Caraïbéens. Cette manifestation a vu la participation de plus de 200 jeunes de Martinique, Guadeloupe, Dominique et de Sainte Lucie. Au delà d'une grande fête du sport scolaire, l'idée était de rendre efficiente la coopération entre ces îles voisines. Une occasion pour les licenciés de vivre une manifestation sportive internationale. Ces Jeux UNSS ont été labellisés « Terre de Jeux » en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les activités sportives proposées étaient les suivants : athlétisme, badminton, voile, tennis de table, kayak.

GAUDELLOUPE

Challenge UNSS "Génération 2024"

Profitant de cette année pré-olympique et paralympique, le service régional UNSS de la Guadeloupe a organisé le Challenge UNSS "Génération 2024" le 18 janvier 2023. 300 licenciés provenant de 13 AS se sont affrontés en basket 3x3, rugby et football. Cette journée réalisée en collaboration avec les ligues et comités locaux a permis de renforcer les partenariats et de faire vivre à ces jeunes licenciés une journée inoubliable sous le signe de l'olympisme !

GUYANE

Le Raid académique comme temps fort

Le Raid académique des collégiens et lycéens est le temps fort de l'UNSS en Guyane. Il se déroulait cette année et plus de 200 élèves y ont participé. Ils se sont affrontés dans cinq épreuves: deux courses à pied, une course d'orientation urbaine, une épreuve de kayak et une épreuve de run and bike. Cette manifestation est un temps incontournable du territoire, réunit chaque année des licenciés de l'ensemble de la Guyane et mobilise plusieurs dizaines de professeurs d'EPS.

5.4 Les rendez-vous sportifs nationaux



En prolongement des événements promotionnels organisés par les services UNSS départementaux et régionaux, d'autres actions sont organisées et pilotées par la direction nationale. Qu'il s'agisse de manifestations s'inscrivant dans les programmes éducatifs de l'UNSS ou encore d'organisations mises en place en partenariat avec des fédérations délégataires, ces temps forts font désormais partie intégrante du calendrier de l'UNSS.

LES CHALLENGES JEUNES OFFICIELS

7ÈME CHALLENGE JEUNES OFFICIELS LYCEES UNSS MAIF

Fontainebleau / Avon (académie de Créteil), du 17 au 19 octobre 2022

(Ce challenge a été décalé suite au Covid-19)

Seize académies étaient représentées à l'occasion de ce challenge. Quatorze intervenants se sont succédés pour assurer les formations dans les 8 rôles des Jeunes Officiels. Une formation nationale pour 10 jeunes reporters issus de l'académie a permis une diffusion et une communication durant l'évènement.

Deux concours ont été mis en place et récompensés :

- Ma génération responsable en 90" (3 AS récompensées) : trophées des valeurs offerts par l'AFCAM ;

- Les 3 meilleures photos répondant à la thématique : "l'amitié renforce le sport".

En parallèle du challenge, un village écoresponsable « Sport Planète » avec la présence de plusieurs associations issues du territoire (comment réaliser son gel douche, comment réparer du matériel, etc.) était proposé aux jeunes présents lors de ce challenge. La visite du château de Fontainebleau a également été proposée et commentée par 10 jeunes ambassadeurs sport culture du département de Seine-et-Marne. Deux ambassadeurs sportifs corses en situation de handicap ont échangé avec les lycéens sur leur double parcours et les ont sensibilisés à la notion du handicap.

Alexia Barrier, skipper et finisher du Vendée Globe 2020 et Charlotte Girard-Fabre, arbitre internationale de hockey sur glace (2 Jeux Olympiques) étaient toutes deux présentes en qualité d'ambassadrices du sport scolaire. Diane de Navacelle de Coubertin a également échangé avec les Jeunes Officiels sur la culture de l'olympisme.

13ÈME CHALLENGE JEUNES OFFICIELS COLLÈGES UNSS MAIF

Gruissan (académie de Montpellier) du 10 au 12 mai 2023

Vingt-trois académies étaient représentées pour ce challenge collèges.

Au programme, 7 formations se sont déroulées pour renforcer les compétences des licenciés dans les rôles de Jeune Coach, Jeune Eco-aventurier, Jeune Ecoresponsable, Jeune Secouriste et Jeune Dirigeant. 15 jeunes reporters issus de l'académie de Montpellier étaient présents pour assurer la communication de l'événement.

Deux concours ont été organisés et récompensaient les trois meilleures productions dans les deux concours

- Ma génération responsable en 90" (trophées des valeurs offerts par l'AFCAM) ;
- Concours photo autour du thème « l'écologie en soutien au sport »

Le village *Sport Planète* a été animé par des associations écoresponsables du territoire ainsi que par l'AFCAM. La récupération de petit matériel sportif amené par les délégations a permis la création d'une œuvre qui a été offerte à la mairie de Gruissan. L'organisation a été en partie assurée par 7 licenciés scolarisés au sein de l'IME de Pepieux. Ils se sont occupés de la gestion de la restauration, la coordination des rotations d'ateliers et du protocole, en collaboration avec les Jeunes Officiels de la Commission nationale des Jeunes Officiels.

Traditionnellement positionné en début d'année scolaire, cet événement national permet de lancer l'année à la veille de la Journée nationale du sport scolaire (JNSS).

Comme pour le challenge lycées, Alexia Barrier et Charlotte Girard-Fabre étaient présentes et accompagnées des éco-aventuriers Nicolas Vandenelsken et Axel Ferard, permettant de développer la compétence d'évoluer dans l'eau en toute sécurité et de s'engager dans la découverte d'activités nouvelles. Par ce dispositif, l'UNSS répond à ses objectifs de santé et de lutte contre la sédentarité en créant un habitus de pratique sportive et en permettant à chaque jeune collégien ou lycéen de faire un choix éclairé.

LA ROUTE DU RHUM

DESTINATION GUADELOUPE : DEPART LE 6 NOVEMBRE 2022

Dans le cadre de la convention signée entre l'UNSS et la Fédération française de voile, les licenciés UNSS ont eu la possibilité de pouvoir s'engager dans la course au large « la route du Rhum », via le dispositif Virtual Regatta. Le départ pour la Guadeloupe a été donné à Saint Malo le 6 novembre 2022. Il s'est fait au même moment que les 138 skippers engagés dans cette course.

L'UNSS et l'association 4Myplanet, présidée par Alexia Barrier, ont organisé quatre visioconférences avec les équipages inscrits dans cette aventure permettant aux licenciés de poser toutes leurs questions sur la navigation, les routages et la préservation des océans. Cette aventure s'est achevée le 2 décembre 2022.

La Fédération française de voile a récompensé les trois premières équipes de chaque catégorie ainsi qu'une AS non voileuse tirée au sort. C'est donc le lycée professionnel agricole des Salles de Barbezieux (16) qui a bénéficié d'un stage de voile qui s'est déroulé à La Rochelle, du 6 au 9 juin 2022.



LE PROGRAMME « J'AI APPRIS À NAGER »

La 2^{ème} édition de l'événement « JAN + » issu du programme J'apprends à Nager à l'AS avec l'UNSS s'est déroulée à Vichy, du 19 au 21 septembre 2022. 175 jeunes licenciés scolarisés en classes de 5^{ème} et 4^{ème} et originaires de 17 Associations sportives réparties dans toute la France se sont donnés rendez-vous cette année. Au programme : découverte d'activités aquatiques, nautiques et subaquatiques, en lien avec la validation du savoir nager à l'AS, l'année précédente.

Pour la deuxième année consécutive, Vichy Communauté a mis à disposition de l'UNSS ses installations sportives, le stade aquatique et le lac d'Allier pour la pratique des différentes activités : l'aviron, le water-polo, le sauvetage, le kayak, le stand up paddle et les activités subaquatiques. Les élèves ont séjourné au sein du parc-omnisports Auvergne-Rhône-Alpes-Vichy, situé à proximité immédiate des installations sportives.

L'organisation de ces deux jours a été assurée par les directeurs de l'UNSS de l'académie de Clermont-Ferrand et du département de l'Allier, des professeurs d'EPS ainsi que des Jeunes Officiels. Les ateliers ont été animés par 15 encadrants des fédérations partenaires de l'événement, en lien avec les activités proposées.



CHIFFRES CLÉS

3ÈME ÉDITION

Devant le succès de l'opération, l'UNSS a organisé la 3^{ème} édition à Vichy, du 18 au 20 septembre.

« Tu as appris à nager, regarde maintenant la multitude d'activités aquatiques et nautiques que tu peux pratiquer ! »
Slogan de l'événement



CHIFFRES CLÉS

100

Équipages sur 172 sont arrivés à destination et ont été classés (139 collèges et 33 lycées)

1720

Licenciés se sont lancés dans cette course au large

PROGRAMME « VIS LES JEUX »

RENCONTRE « VIS LES JEUX DANS LES HAUTS DE SEINE » - JOURNÉE OLYMPIQUE - 23 JUIN 2023

Le parc sportif du Pré Saint Jean de Saint-Cloud dans les Hauts-de-Seine a accueilli des événements UNSS de célébrations des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Cette journée sportive et culturelle, organisée conjointement par le service départemental UNSS et le service des sports du département des Hauts-de Seine, a réuni près de 1200 collégiens, 200 enseignants d'EPS, et plus d'une centaine d'éducateurs ou animateurs des clubs ou comités sportifs du département, pour un programme riche d'initiations sportives, de tournois, de démonstrations et d'une cérémonie de clôture festive mêlant discours et show « Hip Hop ».

L'objectif de « fêter et de faire vivre les Jeux dans les territoires » a été parfaitement atteint, le président du conseil départemental, M. Georges Siffredi, profitant de l'occasion pour dévoiler devant les élèves, enseignants et élus invités, le parcours officiel de la flamme olympique dans les Hauts-de-Seine.

Ce programme « Vis les Jeux » permettra de labelliser et recenser toutes les rencontres UNSS « olympiques et paralympiques » programmées dans tous les territoires au Printemps 2024.



LES JEUX DE L'UNSS

L'UNSS organise un événement national appelé les « Jeux de l'UNSS », à destination uniquement des benjamins. C'est un des programmes prioritaires de l'UNSS. Une équipe par département est qualifiée, territoires ultramarins compris. Cela représente environ 800 participants qui sont rassemblés pendant trois jours autour d'un programme élaboré autour de l'athlétisme et du handball. De nombreux ateliers éducatifs, des découvertes d'activités variant en fonction du territoire d'accueil sont également organisés.

Les Jeux de l'UNSS comprennent une cérémonie d'ouverture et de clôture et un relais de l'amitié en guise de dernière épreuve. Comme de nombreuses manifestations organisées par notre fédération, il s'agit d'une compétition « pour les jeunes et par les jeunes » où les Jeunes Organisateurs, Jeunes Arbitres et Jeunes Reporters sont partie intégrante du bon déroulement de la journée !



6

LES GRANDS RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS DE L'UNSS

- 6.1 Journée nationale du sport scolaire 2022 (JNSS 2022)
- 6.2 Semaine Olympique et Paralympique 2023 (SOP 2023)
- 6.3 Journée olympique 2023

LES GRANDS RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS DE L'UNSS

6.1 Journée nationale du sport scolaire 2022 (JNSS 2022)



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques s'essayent à la bocce à l'occasion de la JNSS 2022 organisée à Paris.

La Journée nationale du sport scolaire a lieu chaque année en septembre depuis 2010.

Le 21 septembre 2022, dans les écoles, collèges et lycées de France, des manifestations sportives et ludiques (démonstrations, cross, tournois, compétitions, célébrations...) ont réuni les élèves, leurs professeurs, leurs parents et l'ensemble des membres de la communauté éducative sous le thème de l'inclusion.

L'objectif de cette journée est de promouvoir toute la richesse et la force du sport scolaire, de montrer le dynamisme des élèves licenciés et d'attirer de nouveaux élèves vers le sport scolaire volontaire.

Par ailleurs, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 sera l'occasion de porter les valeurs de l'olympisme : excellence, amitié, respect, et des valeurs du sport comme le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles. Cette mobilisation pour le sport et pour les valeurs qu'il véhicule permet de favoriser la réussite de tous les élèves.

Partout en France, dans les 130 services régionaux et départementaux UNSS, au cœur des districts UNSS et dans toutes les AS, le sport scolaire a rayonné en cette rentrée 2022. Plus de 800 000 élèves de l'UNSS participent à cette Journée nationale du sport scolaire, ce qui en fait le plus important événement sportif scolaire de l'année.

6.2 Semaine Olympique et Paralympique 2023 (SOP 2023)

La 7^{ème} édition de la semaine Olympique et Paralympique s'est déroulée du 3 au 8 avril 2023 sur la thématique de l'inclusion. Les dates ont été décalées dans l'année scolaire pour permettre à davantage d'élèves et d'AS de participer notamment sur des activités sportives extérieures.

Plus de 1 million de jeune a été sensibilisé dans plus de 8 000 écoles et établissements scolaires et d'enseignement supérieur dont 2 000 labellisés « *Génération 2024* », 2 000 villes (dont 1 100 « *Terres de jeux* ») concernées sur l'ensemble du territoire français. Cette SOP devient mondiale avec 41 pays et 54 établissements de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) qui ont pris part à cet évènement incontournable du calendrier du sport scolaire.

200 sportifs de haut niveau ont pratiqué avec les élèves, 95% des projets avaient comme thématique « l'inclusion ». Depuis la première édition en 2017, la SOP est passée de 320 000 élèves sensibilisés à plus de 1 000 000 pour cette édition 2023, avec le fort soutien de l'UNSS et des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports pour en faire le succès que nous connaissons tous.

562 projets SOP 2023 ont été portés directement par l'UNSS. Cette édition a été également encore plus suivie sur les réseaux sociaux et les médias (239 retombées médias, 4,2 millions d'impression sur les réseaux sociaux, 1 400 publications #SOP2023 à retrouver sur le mur social de la SOP2023 directement sur la plateforme Génération2024.

La 8^{ème} édition de la Semaine Olympique et Paralympique se tiendra du 2 au 6 avril 2024 sur l'ensemble du territoire français et dans le réseau des établissements français à l'étranger. La Semaine Olympique et Paralympique 2024 sera l'occasion de célébrer les Jeux de Paris 2024 et les athlètes du monde entier, en mettant plus d'activité physique dans le quotidien des élèves et des étudiants.

6.3 Journée olympique 2023

Le 23 juin est une date universelle célébrant la création du Comité international olympique en 1894 à la Sorbonne à Paris, lorsque Pierre de Coubertin a rénové les Jeux Olympiques modernes.

La première Journée olympique a été célébrée le 23 juin 1948. Cette journée est intégrée dans les programmes éducatifs scolaires en France, et célébrée partout par les fédérations sportives scolaires, le CNOSF et le CPSF, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et Paris 2024.

L'UNSS tient tout particulièrement à célébrer cette journée. Entre 2019 et 2022, le nombre d'élèves concernés est passé de 61 000 à 220 000 élèves, et le nombre de projets réalisés et montés dans le cadre de cette Journée olympique est passé de 175 à plus de 1400.

À l'initiative du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) la journée olympique promeut les valeurs du sport et de l'olympisme. En 2023 le CIO, le CNOSF, le COJOP, le MENJ (Génération 2024), l'UNSS, l'USEP, l'UGSEL se sont associés pour aborder, lors de la journée olympique du 23 juin 2023, la thématique « être en forme Olympique, en bougeant au maximum ». Il s'agissait notamment de décliner la campagne « Let's Move » du comité international olympique.

SCANNEZ CE QR CODE POUR ACCÉDER À LA PLATEFORME GÉNÉRATION2024 :



LES GRANDS PROGRAMMES D'ÉDUCATION PAR LE SPORT

7.1 Les Jeunes Officiels – Vers une génération responsable

UNE ANNÉE DE RELANCE POST-COVID RECORD !

L'année 2022 - 2023 a marqué une relance dans les formations et les certifications des Jeunes Officiels. En effet, le total des certifications est passé de 199 151 certifications (82 683 pour les filles et 116 648 pour les garçons) en 2021 - 2022 à 307 844 certifications pour cette année scolaire (126 024 certifications pour les filles et 181 820 certifications pour les garçons), soit une augmentation de 108 693 certifications.

L'année 2022 - 2023 a donc permis de retrouver le niveau d'avant la pandémie de Covid et même au-delà puisqu'en 2018-2019, l'UNSS avait comptabilisé 301 500 certifications de Jeunes Officiels.

L'apprentissage de la citoyenneté à l'UNSS se fait tous les mercredis et, plus que jamais, former le citoyen de demain est l'un des objectifs prioritaires de l'UNSS. Pour l'atteindre, notre fédération se concentre sur trois axes principaux :

- Permettre à un maximum d'élèves d'expérimenter la vie associative ;
- Favoriser l'accès aux responsabilités des élèves au sein de l'association sportive, de l'UNSS et de la société civile ;
- Mettre les jeunes au cœur de nos organisations : l'UNSS c'est « partager plus que du sport » mais aussi et surtout « pour les jeunes et par les jeunes ».

180 547 certifications ont été obtenues durant dans l'année selon les rôles suivants :

NOMBRE DE CERTIFICATIONS DÉLIVRÉES DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE ET RÉPARTITION PAR RÔLE	
JEUNE ARBITRE	81 495
JEUNE COACH	50 991
JEUNE DIRIGEANT	351
JEUNE ECORESPONSABLE	413
JEUNE INTERPRÈTE	14
JEUNE ORGANISATEUR	4105
JEUNE REPORTER	1380
JEUNE SECOURISTE	2105
JEUNE JUGE	39 679
JEUNE VICE-PRÉSIDENT	14
TOTAL GÉNÉRAL	180 547

CHIFFRES CLÉS

108 693
soit **+54%**

C'est l'augmentation du nombre de certifications de Jeunes Officiels pour l'année scolaire.

67 082

Filles sont Jeunes Officielles (+ 36 %)

99 209

Garçons sont Jeunes Officiels (+ 38 %)

166 062

Licenciés sont Jeunes Officiels, ce qui représente un total 14,3 %.

+ 3,5 %

C'est la hausse du nombre de Jeunes Officiels par rapport à l'année scolaire 2021 - 2022

Scannez ou cliquez sur ce QR Code pour découvrir la composition de la commission nationale Jeunes Officiels 2022 - 2023



LES GRANDS PROGRAMMES D'ÉDUCATION PAR LE SPORT

7.1 Les Jeunes Officiels – Vers une génération responsable

7.2 Ethique et sport scolaire

7.3 Inclusion et Sport Partagé

7.4 Mixité, égalité et développement de la pratique féminine

7.5 Ecoresponsabilité

La présence d'un Jeune Arbitre, d'un Jeune Juge ou d'un Jeune Coach - Jeune Capitaine dans les équipes favorise les formations et les certifications, ce qui explique les différences importantes de chiffres.

En revanche, les Jeunes Secouristes, Jeunes Reporters et Jeunes Organismes sont bien plus nombreux que le montrent les chiffres car les saisies dans OPUSS ne sont pas encore systématiquement effectuées. Un important travail est à mener pour que ces statistiques soient révélatrices de la réalité du terrain.

Si les formations de Jeunes Arbitres, Jeunes Juges et Jeunes Coaches - Jeunes Capitaines restent très nettement majoritaires, les formations dans les autres rôles plus récents continuent de se déployer sur l'ensemble du territoire. L'outil de pilotage OPUSS permet de recenser et de valoriser ces formations.

Le nombre de certifications progresse par rapport à l'année scolaire précédente. Ces chiffres démontrent l'intérêt que les licenciés de l'UNSS portent au programme Jeunes Officiels à travers l'ensemble du territoire.

Les Jeunes Officiels peuvent valoriser les certifications obtenues auprès des fédérations délégataires par le biais de passerelles inscrites dans les conventions qui lient ces fédérations à l'UNSS. Ces passerelles permettent à nos licenciés de poursuivre leur investissement et leur passion, au-delà de leur scolarité. Ces relations étroites entre l'UNSS et le mouvement sportif sont autant de ponts entre le monde scolaire et le monde sportif, au bénéfice de l'engagement des élèves licenciés.

DES LICENCIÉS FORMÉS ET CERTIFIÉS DU NIVEAU DISTRICT AU NIVEAU INTERNATIONAL

RÉPARTITION DES CERTIFICATIONS PAR NIVEAU ET PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT					
	NIVEAU DISTRICT	NIVEAU DÉPARTEMENTAL	NIVEAU ACADÉMIQUE	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU INTERNATIONAL
COLLÈGES	108 830	54 603	22 294	1713	48
LYCÉES	49 837	35 221	20 433	2235	157
LYCÉES PROFESSIONNELS	5998	3750	1927	147	8
AUTRES ÉTABLISSEMENT	555	257	201	80	0
TOTAL	164 770	98 831	44 855	4175	213
N-1	104 629	62 090	29 573	2527	332

Un nombre croissant de licenciés s'investissent dans plusieurs rôles de Jeunes Officiels. Cela témoigne de la volonté des licenciés de s'engager durablement dans différents pans de la vie associative, au-delà de la seule pratique sportive et de faire valoir leur parcours sportif et citoyen dans la plateforme Parcoursup, par exemple.

NOMBRE DE JEUNES OFFICIELS CERTIFIÉS DANS DEUX RÔLES OU PLUS			
2022-2023			
NOMBRES DE RÔLE	FILLES	GARÇON	TOTAL
2	12 954	19 229	32 183
3	1 945	2 370	4 315
4	245	288	533
5	47	37	84
6	8	6	14
7	4	1	5
8	1		1
TOTAUX	15 204	21 931	37 135

CHIFFRES CLÉS

19,38%

Des licenciés sont certifiés dans au moins 2 rôles. Un pourcentage stable par rapport à l'année passée.

Scannez ou cliquez sur ce QR Code pour découvrir le programme Jeunes Officiels de l'UNSS



TOP 5 DES FORMATIONS DE JEUNES OFFICIELS ARBITRES :			
2022-2023			
ACTIVITÉS	JO FORMÉS	ACTIVITÉS	CERTIFICATIONS
Futsal	15 209	Futsal	26 902
Badminton	15 177	Badminton	24 196
Basket ball	14 849	Basketball	22 871
Hand ball	13 711	Handball	21 476
Volley ball	12 224	Volleyball	20 727

TOP 5 DES FORMATIONS DE JEUNES OFFICIELS ARBITRES :			
2021-2022			
ACTIVITÉS	JO FORMÉS	ACTIVITÉS	CERTIFICATIONS
Athlétisme	9807	Athlétisme	18 106
Badminton	8519	Badminton	15 661
Multi activité	7001	Multiactivités	15 196
Volley ball	6614	Volleyball	12 999
Football	6427	Football	12 378

L'analyse de ces données met en exergue le nombre croissant de formations pour les Jeunes Arbitres dans les sports collectifs « historiques » et fortement pratiqués à l'UNSS. La hausse de la pratique de l'activité futsal se traduit également logiquement dans le nombre de formations proposées aux Jeunes Officiels arbitres.

LES JEUNES ARBITRES - JEUNES JUGES AU CŒUR DE LA FORMATION DES JEUNES OFFICIELS

Le nombre de Jeunes Arbitres et Jeunes Juges représente 53.37 % des Jeunes Officiels. Le nombre de certifications délivré dans l'année pour ces deux rôles représente 30,44%. Ce constat met en avant l'importance des conventions bilatérales entre l'UNSS et les fédérations délégataires pour que les licenciés UNSS puissent faire valoir les passerelles mises en place et continuer leurs formations et leur parcours sportif une fois qu'ils ont quitté l'enseignement secondaire.

NOMBRE DE JEUNES ARBITRES - JEUNES JUGES					
	NIVEAU DÉPARTEMENTAL	NIVEAU ACADÉMIQUE	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU INTERNATIONAL	TOTAL
FILLES	25 793	11 205	1 197	21	38 216
GARÇONS	35 387	13 697	1 291	41	50 416
TOTAL	61 180	24 902	2 488	62	88 632

NOMBRE DE CERTIFICATIONS DE JEUNES ARBITRES - JEUNES JUGES					
	NIVEAU DÉPARTEMENTAL	NIVEAU ACADÉMIQUE	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU INTERNATIONAL	TOTAL
FILLES	28 646	12 349	1 329	28	42 352
GARÇONS	39 450	15 045	1 384	46	55 925
TOTAL	68 096	27 394	2 713	74	98 277

NOMBRE DE CERTIFICATIONS DÉLIVRÉES DANS L'ANNÉE 2022 - 2023					
	NIVEAU DÉPARTEMENTAL	NIVEAU ACADÉMIQUE	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU INTERNATIONAL	TOTAL
FILLES	15 867	7 023	754	2	23 646
GARÇONS	21 870	8 557	894	5	31 326
TOTAL	37 737	15 580	1648	7	54 972

UNSS ET AFCAM : UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Dans le cadre des formations des arbitres qui se sont mises en place entre les deux structures depuis plusieurs années, l'AFCAM a pu créer une antenne à La Réunion. Ainsi, chaque année, une délégation de l'AFCAM se déplace pendant une semaine pour des interventions auprès des écoles et établissements du secondaire, en lien avec le service régional UNSS.

En septembre 2022, le bilan est le suivant :

- 29 interventions au total soit près de 1000 élèves mobilisés sur les valeurs de citoyenneté, l'arbitrage féminin, l'égalité femme-homme, l'olympisme, la formation des adultes de demain dans leur vie professionnelle et associative, etc. ;
- 4 interventions ont été effectuées en milieu fédéral auprès de 30 arbitres et 20 ligues.

- Intervention auprès de 17 associations sportives d'établissements dans le 1^{er} et le 2nd degré ;



UN NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE L'UNSS ET LE SNU

L'UNSS a passé un accord avec le service en charge de la mise en place du Service national universel (SNU) afin d'offrir la possibilité à un Jeune Officiel UNSS certifié de niveau académique d'obtenir une équivalence de la phase 2 du SNU correspondant aux 84 heures de mission d'intérêt général. Lancé en cours d'année scolaire, le 1^{er} bilan fait état de 39 Jeunes Officiels qui ont demandé cette équivalence.

JEUNES SECOURISTES	2
JEUNES COACHS - JEUNES CAPITAINES	22
JEUNES ECO-RESPONSABLES	2
JEUNES ORGANISATEURS	5
JEUNES ARBITRES - JEUNES JUGES	7
JEUNE DIRIGEANT	1



7.2 Ethique et sport scolaire

Décliné en masterclass et en un prix national, le programme Ethic'Action continue de se développer au sein de l'UNSS.

Ce programme occupe une place centrale du PNDSS, au travers de son volet « Responsabilité ». Un important travail d'éducation à la citoyenneté et d'engagement associatif est mené, par le biais d'actions concrètes afin de lutter contre toutes les formes de discrimination. L'objectif premier est de sensibiliser l'ensemble des licenciés de l'UNSS aux valeurs de la République. Le parcours sportif du licencié est étroitement lié à son parcours citoyen.

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) sont des partenaires institutionnels de l'UNSS dans le cadre de ce programme.

LE PRIX NATIONAL ETHIC'ACTION

Cette année, deux cérémonies ont été organisées pour mettre à l'honneur les lauréats de l'année 2022 à l'Assemblée nationale et les lauréats de l'année 2023 à la Sorbonne.

Cette année, les thématiques proposées ont été les suivantes :

Les discriminations liées au sexisme, racisme, antisémitisme, homophobie et handicap ainsi que le harcèlement et la violence ;

- L'inclusion et le Sport Partagé ;
- La santé et le bien-être dont la lutte contre le dopage ;
- L'écoresponsabilité ;
- L'égalité et la mixité filles - garçons.

Toutes les associations sportives de France volontaires étaient invitées à mettre en avant un projet mené dans le cadre de l'une de ces thématiques. Les critères retenus pour la sélection des lauréats étaient :

- Le caractère interdisciplinaire à l'initiative des licenciés de l'AS ;
- L'impact du projet sur l'ensemble de la communauté éducative de l'EPL ;
- Le fait que le projet s'inscrive dans la durée.



La première cérémonie de l'année s'est déroulée à l'Assemblée nationale, le 18 novembre 2022. Elle récompensait les lauréats de l'année 2022.

La seconde cérémonie de l'année récompensant les lauréats de 2023 s'est tenue le 9 juin 2023 à la Sorbonne



Scannez ou cliquez sur ce QR code pour retrouver toutes les informations liées au programme Ethic'action de l'UNSS



PARTENAIRE INSTITUTIONNELS

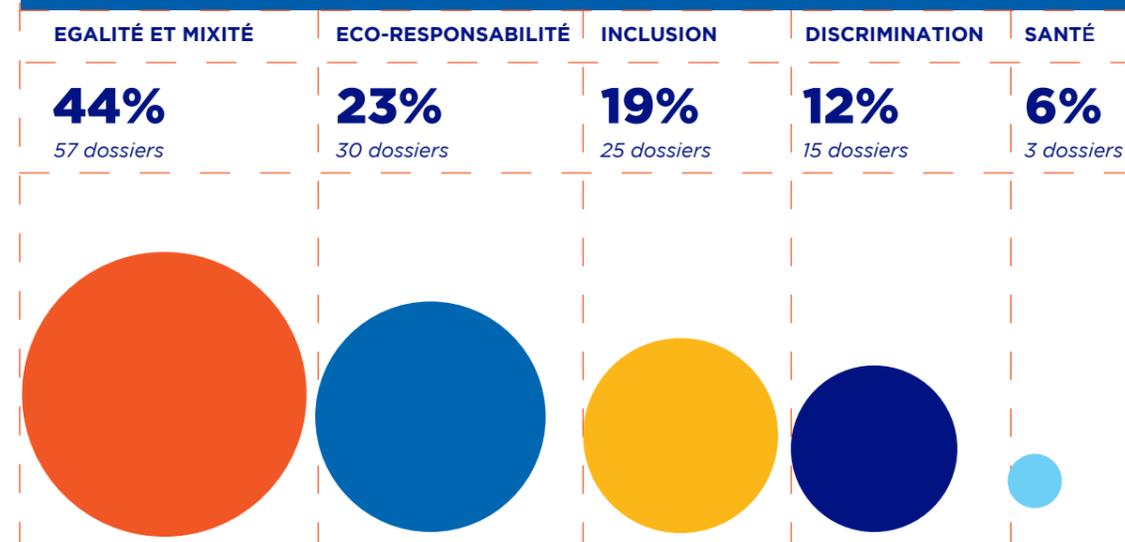


La délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGTB (DILCRAH) a octroyé la somme de 15 000 euros en 2022 afin d'aider à la mise en œuvre du Prix national Ethic'Action et aux masterclass liées aux thématiques de l'homophobie et du racisme - antisémitisme ;



La direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

RÉPARTITION DES 130 DOSSIERS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023 PAR THÉMATIQUE



LES MASTERCLASS (THÉÂTRE FORUM ET CONFÉRENCES-DÉBATS)

Les théâtres-forums permettent des échanges visant à interpeller les élèves sur toutes les formes de discrimination qu'ils peuvent subir ou faire subir aux autres dans la pratique sportive et artistique ou dans leur vie courante.

L'enjeu est de permettre un maximum d'interactions afin d'inciter à prendre position à partir de scènes brèves, issues de la réalité de leur quotidien, grâce à des échanges en amont avec les licenciés, les enseignants EPS et la communauté éducative de l'établissement.

Après un premier temps de scénario abrupts, tant au niveau des comportements que des propos tenus, l'assemblée est invitée par la troupe de théâtre à rejouer l'ensemble des scènes avec l'aide des ambassadeurs pour traiter de façon réaliste et respectueuse les problématiques abordées.

LES CONFÉRENCES-DÉBATS

L'UNSS a proposé à l'Association 733 d'animer des conférences-débats auprès des AS des établissements du second degré et des élèves du cycle 3 (lien USEP - UNSS), l'objectif étant de sensibiliser les licenciés à la lutte contre toutes les formes de discrimination dans la pratique sportive. Pour cela, le film "La couleur de la victoire", retraçant la vie de Jesse OWENS, a été diffusé et a permis d'amorcer des débats constructifs. Ce projet a vocation à valoriser des projets interdisciplinaires EPS/AS/histoire - géographie et à accompagner la préparation à l'oral du Diplôme National du Brevet à partir des valeurs de l'Olympisme et de l'amitié dans le sport.

CHIFFRES CLÉS

10

théâtres-forums ont été organisés au cours de l'année 2022 - 2023

7.3 Inclusion et Sport Partagé

CHIFFRES CLÉS

7815
(+31%)

Licenciés déclarés en situation de handicap à l'UNSS

460
(+ 80 %)

Associations sportives qui ont engagé au moins une équipe sur une ou plusieurs compétitions / événements promotionnels dans la catégorie Sport Partagé

1278
(+ 34 %)

Compétitions tous sports confondus accessibles à la catégorie Sport Partagé

CHIFFRES CLÉS

270

Équipes engagées dans 46 championnats de France en catégorie Sport Partagé

32

Activités avec une finalité CF ; 15 en développement

1

Championnat de France Sport Partagé Multi Activités (SPMA)
Les activités du « SPMA » sont les suivantes : biathlon course tir à la sarbacane, Course d'orientation, tennis de table, boccia et challenge artistique.



Le Sport Partagé permet de partager un moment privilégié autour de la pratique sportive et artistique, de la réussite de chacun et de l'apprentissage du mieux vivre ensemble, dans un lieu unique de pratique.

Ce programme permet aux élèves valides et aux élèves en situation de handicap scolarisés de pratiquer ensemble en partageant plus que du sport.

La reprise complète en fin d'année scolaire 2021-2022 a permis de retrouver la dynamique d'avant pandémie avec 197 établissements spécialisés affiliés à l'UNSS (IME, IEM, ITEP, IMPRO, AUT, etc.) répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain des DOM.

De très nombreux événements promotionnels et événementiels ont été mis en place ou relancés lors de journées de sensibilisation au sein des établissements. Découverte de parasport, débats avec des parasportifs de haut niveau, échanges entre élèves valides et élèves en situation de handicap étaient au programme. Parallèlement à cela, on dénombre 1 278 compétitions (par activités) dans la catégorie Sport Partagé. Ces championnats départementaux, académiques et nationaux ont accueilli un nombre d'équipes en évolution significative.

Ainsi, à l'échelle des championnats de France UNSS, 289 équipes collèges et lycées confondues se sont affrontées dans 32 activités différentes contre 238 pour l'année précédente.

Ces organisations Sport Partagé, permettent aux élèves d'enrichir leur regard sur l'autre, d'aborder la pratique physique d'une autre façon : en faisant plus attention à l'autre et en avançant ensemble, dans le respect.

Ce programme contribue à développer l'esprit d'entraide, la valorisation de l'estime de soi et la capacité à vivre ensemble de nos licenciés.

Lors des rencontres, les élèves font partie d'un seul et même groupe, ce qui permet aux élèves en situation de handicap de porter un regard plus positif sur eux-mêmes.

Ils réalisent qu'ils peuvent faire des activités comme les élèves valides et réussir de la même manière. Ils sont plus motivés pour faire du sport, et cela a également un effet sur les apprentissages.

LE SÉMINAIRE DES RÉFÉRENTS SPORT PARTAGÉ

Le Centre National des Sports de La Défense (CNSD) de Fontainebleau a accueilli les 7 et 8 novembre 2022 le séminaire des référents Sport Partagé avec pour thématique principale « faire connaître davantage le programme et en faciliter l'accès pour tous ».

Après l'ouverture par le Général Dupuy de La Grandrive, la première convention nationale Sport Partagé UNSS-FFSA-FFH a été signée en présence de Christine GHYS, trésorière générale de la FFSA, Grégory SAINT-GENIES, DTN de la FFH et Olivier GIRAULT, Directeur National de l'UNSS.

Véritable temps fort pour échanger et faire évoluer le programme, ce séminaire regroupe 30 référents, membres de la CMN Sport Partagé ou Référents spécialistes d'une activité.



Scannez ou cliquez pour découvrir la composition de la Commission nationale Sport Partagé UNSS - FFH - FFSA 2022 - 2023



7.4 Mixité, égalité et développement de la pratique féminine

Le règlement fédéral de l'UNSS porte comme une priorité, la pratique mixte en équipe dans la majorité des activités sportives promotionnelles mais également qualificatives, du district au national voire à l'international.

Traditionnellement, la mixité échappe aux sports collectifs pour des raisons liées aux formes de compétition et à la préservation de l'intégrité de nos licenciés. Cependant, le fort développement d'activités innovantes, notamment autour des sports collectifs, en lien avec les fédérations a entraîné la mise en place de pratiques mixtes :

HANDBALL À 4 RUGBY À 5 ULTIMATE FOOTBALL SUR SABLE VOLLEY OUTDOOR ETC.

Ces innovations se font souvent dans le cadre de format à effectifs réduits favorisant l'intensité plutôt que le rapport de force qui caractérise certaines pratiques.

Les pratiques de plage, très appréciées des lycéens sont une voie de développement et une entrée dans l'activité sportive motivante, à l'image des « Jeux des Sables » dont le territoire de la Gironde organise chaque année une édition. Un important travail est mené pour que ces nouvelles formes de pratique figurent au cœur du futur règlement fédéral 2024 - 2028.

LA LYCÉENNE, LE PROGRAMME 100 % FÉMININ DE L'UNSS

En 2022 - 2023, 16 000 jeunes filles ont participé à une Lycéenne. Créé par l'UNSS, cet événement a pour objectif de défendre le développement de la pratique physique et sportive féminine.

Chaque licenciée peut inviter une camarade non licenciée pour prendre part à cette journée centrée autour d'ateliers sportifs, de sensibilisation aux droits des femmes et à l'émancipation des jeunes filles par le sport et à l'écocitoyenneté.

21 Lycéennes ont été organisées sur l'ensemble du territoire cette année, un nombre en constante augmentation.



LA SHE RUNS, DÉCLINAISON DE LA LYCÉENNE À L'INTERNATIONAL

La « SHE RUNS- Active Girls' Lead » est un programme dont l'ISF s'est emparé qui promeut le développement de la pratique des jeunes filles, le bien-être et leadership par le biais du sport scolaire.

Déclinaison de notre programme La Lycéenne, cet événement a vu le jour en France en 2019 à l'occasion d'une organisation sur le parvis de l'Hôtel de ville de Paris. Cette année, la She Runs s'est déroulée à Bruxelles. Trente jeunes filles provenant de deux AS françaises, le collège Bergson de Garches et le Lycée Uruguay-France d'Avon, ont participé à cette édition.

CHIFFRES CLÉS

39,67 %

De licenciées

Scannez ce QR Code pour consulter la composition de la commission nationale Mixité et pratiques au féminin



CHIFFRES CLÉS

21

Lycéennes ont été organisées durant l'année scolaire 2022 - 2023

16 000

Jeunes filles ont participé à une Lycéenne

Scannez ce QR Code pour consulter le dossier de présentation de la Lycéenne



LE TROPHÉE CAMILLE MUFFAT

Le trophée « Camille Muffat » récompense des jeunes licenciés pour leur profil sportif et leur investissement au sein de leur AS et au-delà de leur établissement. Ces jeunes filles et ces jeunes garçons des catégories benjamins, minimes, cadets et junior-sénior participant au championnat de France UNSS lors du Cross national, peuvent être lauréat sur la proposition des animateurs d'AS.



LES LAURÉATS DE L'ÉDITION 2023 :

CATEGORIES	NOM	PRÉNOM	ASSOCIATIONS SPORTIVE	ASSOCIATIONS SPORTIVE	ASSOCIATIONS SPORTIVE
BF	Marchand	Marie	Collège St Exupéry	Le Controis-En-Sologne	Orléans - Tours
BG	Desgarceaux	Raphaël	Collège Marcel Gambier	Lisieux	Caen
MF	Pezet-Nicou	Marie	Collège L. Dussaigne	Jonzac	Poitiers
MG	Deschamps	Théo	Collège Les Chênes	Fréjus	Nice
CG	Jarzebowski	Marion	Lycée Gicante de Casablanca	Bastia	Corse
CF	Bazire	Mathéo	Lycée Louis Juvet	Gamaches	Amiens
J/S F	Mougel - Alizon	Mellie	Lycée J.M. Carriat	Bourg en Bresse	Lyon
J/S G	Said Difo	Dylan	LP Jean Mermoz	Béziers	Montpellier

Camille Muffat fut ambassadrice de l'UNSS pour le programme « Les filles en or » lors de la première édition qui s'est déroulée en parallèle du Cross national UNSS des Mureaux, en janvier 2015.

Depuis, le programme a évolué, mais l'UNSS garde une pensée pour cette grande championne et a institué le « Trophée Camille Muffat ». Ce programme est aussi bien à destination des filles que des garçons, garant de la dominante que représente la mixité à l'UNSS, « les filles et les garçons en or ».

7.5 Ecoresponsabilité

LES JEUNES OFFICIELS AU CŒUR DE L'ORGANISATION



À l'image de l'ensemble des compétitions organisées par l'UNSS, le championnat de France UNSS de Gymnastique Acrobatique (Deauville, du 30 mai au 2 juin 2023), s'est déroulé sous le signe de l'écoresponsabilité :

- En amont de l'organisation du championnat, une formation s'est tenue à Houlgate et a rassemblé 44 élèves dans divers rôles : 7 jeunes dirigeants, 10 jeunes secouristes, 8 jeunes organisateurs, 9 jeunes reporters et 10 jeunes écoresponsables.
- Accompagnés par le Comité régional olympique et sportif (CROS) de Normandie, ces élèves ont travaillé à la réalisation d'un championnat écoresponsable, organisé par les jeunes et pour les jeunes. Ils ont été amenés à réfléchir et faire des propositions d'organisation prenant en compte les contraintes financières, logistiques et de faisabilité.
- Durant le championnat de France UNSS, tous ces élèves ont investi pleinement les rôles qu'ils avaient choisis et ont participé activement à sa réussite.
- Ces Jeunes Officiels normands ont pleinement apporté leur contribution à la préparation de ce championnat, assurant « les deux tiers de l'organisation », comme le précise Nathalie Vallognes, directrice régionale adjointe de l'UNSS de Caen-Normandie, en charge de l'organisation.
- Une manière de se responsabiliser, d'occuper une vraie place dans cet événement dédié à la jeunesse, et d'expérimenter la vie associative.

RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE NOS ORGANISATIONS SPORTIVES

Les Jeunes Ecoresponsables se sont assurés que la thématique du développement durable soit bien au cœur de l'événement : « On s'est occupé de la restauration, pour que tout soit au maximum écologique, avec par exemple la présence de poubelles de tri ou en faisant des liens avec une association qui recycle les bouchons de bouteille collectés par les AS qualifiées », explique Margaux, Jeune Officielle.

De nombreuses actions ont en effet été mises en place dès l'accueil avec notamment l'affichage d'une carte présentant l'origine géographique des différentes AS qualifiées avec le calcul de l'empreinte carbone et les actions de compensation possibles. Tout a été ainsi minutieusement préparé : des lunch box offertes aux repas issus de l'économie locale avec des produits de saison, en passant par le stand vaisselle pour laver les lunch box et les réutiliser, la présence systématique de gourdes avec points d'eau de ravitaillement. Et le résultat était visible : des poubelles proches du zéro déchet et des sourires sur les visages fiers d'avoir contribué à une action écoresponsable.

Depuis de nombreuses années, l'UNSS a saisi les enjeux liés au développement durable. Actrice incontournable de l'éducation à la citoyenneté, notre fédération met un point d'honneur à sensibiliser les licenciés sur l'ensemble des rencontres sportives. Ce championnat organisé à Deauville en est le reflet.



8

RAPPORT DE GESTION

8.1 Éléments de comptabilité générale 2022 - 2023

8.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

8.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes



Afin que l'exercice comptable soit en cohérence avec l'activité de l'UNSS, l'Assemblée générale a décidé en juin 2022 de modifier la fréquence de son exercice. Ainsi, et par exception, le premier exercice dure 20 mois, du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2023.

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 et clos le 31 août 2023, des faits majeurs sont à signaler :

- Des restrictions gouvernementales de déplacements et de rencontres pour lutter contre la propagation de la Covid 19 perdurent au premier semestre 2022 ;
- L'Assemblée générale de 2020 a souhaité relancer l'activité de l'UNSS après cette période en pandémie et à cet effet a voté le principe de non perception d'une partie des contrats licences, notamment sur l'exercice 2022. L'impact sur l'exercice est de -3.2M€ ;
- En mai 2022 et conformément à l'attribution de 2019, l'UNSS a organisé la 19^{ème} édition de la Gymnasiade, à Deauville et rassemblant près de 4000 athlètes venant de 62 délégations différentes. L'impact sur l'exercice est de -2.1 M€ ;
- Sur recommandations tant de la Cour des comptes que de l'Inspection générale, les dépenses, recettes et flux bancaires des districts sont intégrés dans la comptabilité de l'UNSS, ce qui n'était pas le cas sur l'exercice 2021. Ces recettes et dépenses ont été intégrées au niveau des bases comptables des services départementaux. L'impact sur l'exercice est de -1.8M€ ;
- Enfin, l'UNSS poursuit la mise en conformité d'un certain nombre de pratiques avec notamment la mise en œuvre d'appels d'offres, la sécurisation/centralisation de la paie, le déploiement d'outils (SIRH - gestion des notes de frais ...). L'impact ressources humaines est de - 1.8 M€.

La structuration des plans comptables des services en région et département n'est pas strictement identique à celle de la Direction nationale, ce qui complexifie d'autant les analyses.

Par ailleurs, l'homogénéité des imputations comptables n'est pas assurée dû à la démultiplication des personnes qui saisissent les écritures comptables et leur potentiel manque de formation. Ainsi, un même type de dépense peut être comptabilisé entre deux services (régionaux et/ou départementaux) dans des comptes comptables (charges et produits) différents.

Au terme de l'exercice 2022-2023, la plaquette financière (bilan, compte de résultat, annexe) a été produite par l'expert-comptable conformément aux dispositions du Code du commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en vigueur.

8.1 Éléments de comptabilité générale 2022 - 2023

BILAN

Au 31.12.2021, le total du bilan de l'UNSS s'élevait à 31 934 213 € contre 14 016 107 € au 31.08.2023. Cette variation est liée à l'affectation du résultat déficitaire au report à nouveau et à une baisse importante des disponibilités.

ACTIF

L'actif immobilisé est principalement composé du siège de la Direction nationale, de matériel informatique (acquisition d'ordinateurs et d'écrans), de matériel sportif (fauteuils pour Sport Partagé et mallettes de laser run), du logiciel métier OPUSS ainsi que des prêts consentis dans le cadre de l'effort à la construction. La baisse significative de la valeur brute de ces logiciels est liée à la sortie de l'inventaire des logiciels non utilisés.

Par rapport à 2021, les créances clients augmentent, notamment par des produits à recevoir, ainsi que des subventions du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ou encore de l'ANS, reçues post clôture. Par ailleurs, un suivi individualisé des AS permet d'identifier les rejets de prélèvement. A la clôture, 300 k€ sont dues par les AS à l'UNSS du fait de leur adhésion ou contrat licence non payé.

Les disponibilités représentent essentiellement l'argent présent sur les 700 comptes bancaires. Le solde a diminué fortement par rapport à l'exercice précédent notamment par le versement tardif de subventions, l'impact du résultat déficitaire (plus de dépenses que de recettes) et de l'achat de biens matériels immobilisés sans budget voté préalablement.

Les charges constatées d'avance sont en baisse dû au changement de fin de période de l'exercice comptable.

PASSIF

Les fonds associatifs s'élèvent à 8.9 M€ à la clôture et sont principalement composés des réserves constituées par les précédents exercices excédentaires, ainsi que l'intégration des soldes bancaires des districts. Ils sont en diminution par rapport à 2021, du montant du résultat de l'exercice.

Les fonds dédiés sont repris à l'exception de ceux fléchés vers les actions en faveur de Paris 2024.

Les provisions pour risques et charges sont en baisse et sont liées principalement à la résolution de litiges prud'hommaux.

Les dettes fournisseurs et factures non parvenues représentent des factures pour l'assurance, des développements informatiques, ainsi que des voyages pour des compétitions internationales. Les dettes aux organismes fiscaux et sociaux représentent des sommes dues mais non encore appelées du fait de la date de fin d'exercice (ex. URSSAF, retraite, mutuelle, AGEFIPH, prélèvement à la source, taxe foncière 2023...).

L'UNSS collectant de la TVA, elle doit en reverser une partie, déduction faite de la TVA récupérable. La collecte de TVA permettra d'enclencher une récupération partielle de la TVA payée auprès des fournisseurs ainsi que la taxe sur les salaires.

Enfin, les produits constatés d'avance sont des sommes perçues par l'UNSS au 31 août 2023 mais qui concernent l'activité 2023-2024. Ce solde est en très forte diminution car au 31 décembre 2021, nombreuses subventions ont été perçues mais concernaient la Gymnasiade 2022.

COMPTE DE RÉSULTAT**PRODUITS**

Les cotisations d'un montant de 19,2 M€ sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent du fait d'un exercice plus long et de l'application stricte des règles d'adhésion. Pour la première fois, l'UNSS a valorisé le manque à gagner pour des contrats licences partiellement ou non prélevés, cela représente pour l'exercice 935 k€. Les prestations de services augmentent également avec l'intégration des écritures comptables des districts. Enfin, l'augmentation du nombre de championnats de France UNSS entre 2021 et l'exercice permet aussi d'expliquer les produits supplémentaires.

Les concours publics passent de 12,9 M€ à 27,9 M€ par le soutien fort des collectivités dans le cadre de la Gymnasiade et l'exercice de 20 mois.

On notera également l'augmentation des dotations aux amortissements qui sont la conséquence d'achats immobilisés lors de la pandémie de la Covid 19 tels des fauteuils roulants pour le Sport Partagé ou encore les mallettes de laser run.

Du fait de la forte trésorerie au cours de l'exercice, les produits financiers sont en hausse par rapport à l'exercice 2021 passant ainsi de 1591 € à 10 870€.

Les produits exceptionnels sont en augmentation passant en 2021 de 29 603 € à 1 366 725 € au 31 août 2023 du fait de reprise de provisions suite à la résolution favorable de pré-contentieux sociaux.

CHARGES

A compter de 2022, un service achats a été mis en place pour centraliser des achats, de nouveau suite aux recommandations de l'Inspection générale et de la Cour des comptes. La centralisation a permis d'optimiser certaines dépenses telles que les médailles, trophées, textiles pour les champions de France UNSS.

Parmi les charges importantes, les districts sont consommateurs de près de 9,2 M€ pour l'organisation des rencontres, et notamment pour 7,4 m€ de transport collectif. Ces charges ont été financées par de la trésorerie venant des services de l'UNSS ou des districts eux-mêmes mais également quelques subventions locales.

La sous-traitance restauration (4 007k€) et hébergement (4 959 k€) sont en très nette augmentation par rapport à 2021. En effet, en 2021, il n'y a eu que 9

championnats de France UNSS, alors qu'il y en a eu 257 au cours de l'exercice, avec 2 phases finales.

Le coût des assurances a également augmenté, du fait d'une police complémentaire individuelle accident prise en cours d'exercice pour permettre la reprise du rugby, suite à l'accident corporel grave subi en décembre 2022. En outre, la police *Automisation* augmente aussi par le volume d'activité et le besoin d'organisation par les coordinateurs de districts.

Au cours de l'exercice, la centralisation de la paie a permis la mise en conformité : ancienneté, suivi des entretiens professionnels...Ramenée à 12 mois, la masse salariale est stable.

Enfin, le transport collectif d'élèves représente pour la durée totale de l'exercice près de 21,4 M€. Les recommandations de la Cour des comptes et de l'Inspection générale portent sur le respect des règles de la commande publique. Cela a conduit, dans un premier temps a passé tout ou partie des commandes par l'UGAP et cela dès le niveau départemental. Le retour terrain et de la pratique a été très négatif d'un point de vue opérationnel. Un groupe de travail a été constitué avec des professionnels de la commande publique et des directeurs opérationnels (SD/SR) afin de mettre en place des appels d'offres idoines (plus de 100 appels d'offres soit 1 par département). Cette nouvelle organisation n'a pas amené les effets escomptés et la guerre en Ukraine et la pénurie de chauffeurs suite à la crise Covid a mécaniquement engendré une très forte hausse des coûts.

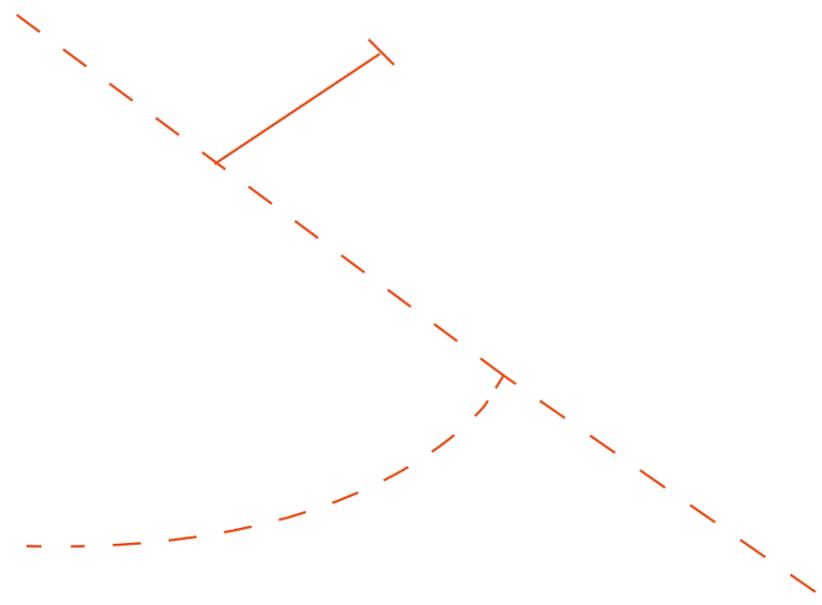
Les déplacements des Directeurs de service sont pour la première fois mesurés avec un workflow de validation. Cela représente non loin de 263 k€ pour une année et 556 000 kilomètres parcourus.

RÉSULTAT

Le résultat de l'association au terme de l'exercice est de -12 256 416,57 €. L'Association n'étant pas soumise à l'Impôt sur les sociétés, l'Assemblée générale du 16 janvier 2024 l'a affecté en report à nouveau.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le Commissaire aux comptes a informé l'Assemblée générale qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.



BILAN

ACTIF	AU 31.08.2023			AU 31.12.2021
	MONTANT BRUT	AMORT. OU PROV.	MONTANT NET	MONTANT NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	668 752	519 996	148 756	405 944
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	668 752	519 996	148 756	405 944
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains Constructions	808 076		808 076	808 076
Inst.techniques, mat.out.industriels	3 655 007		1 487 975	1 414 657
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	10 080	2 167 032	10 080	
TOTAL	4 473 163	2 167 032	2 306 131	2 222 733
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	526 185		526 185	515 845
Prêts Autres	45 043		45 043	38 649
TOTAL	571 229		571 229	554 495
TOTAL I	5 713 145	2 687 028	3 026 117	3 183 172
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
CRÉANCES (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	288 726		288 726	118 507
Créances reçues par legs ou donations	5 716 129		5 716 129	4 550 740
Autres				
TOTAL	6 004 855		6 004 855	4 669 247
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités	4 858 643		4 858 643	23 784 478
Charges constatées d'avance (4)	126 490		126 490	297 313
TOTAL II	10 989 990		10 989 990	28 751 039
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des emprunts IV				
Ecart de conversion Actif V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	16 703 135	2 687 028	14 016 107	31 934 212
RENVIS				
(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

PASSIF	AU 31.08.2023	AU 31.12.2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	225 383	225 383
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres		
Reports à nouveau	20 935 110	18 964 921
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-12 256 416	1 912 191
SITUATION NET (SOUS-TOTAL)	8 904 077	21 102 497
Fonds propres consommables Subventions d'investissement	186 989	93 135
Provisions réglementées		
TOTAL I	9 091 067	21 195 632
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL I BIS		
FONDS DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	172 000	527 776
Fonds dédiés		
TOTAL II	172 000	527 776
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 834 396	2 745 196
Provisions pour charges	55 331	39 331
TOTAL III	1 889 727	2 784 527
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		297 921
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		438 569
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 163 615	436 855
Dettes des legs ou donations	555 221	7 683
Dettes fiscales et sociales	6 931	1 604 450
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	455 189	4 640 796
Autres dettes	682 355	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	2 863 312	7 426 276
Écart de conversion Passif V		
TOTAL DU PASSIF (I+I BIS+II+III+IV+V)	14 016 107	31 934 212
RENVIS		
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT	DU 01.01.2022	DU 01.01.2021
	AU 31.08.2023	AU 31.12.2021
	20 MOIS	12 MOIS
PRODUITS D'EXPLOITATION		
COTISATIONS	19 185 494	
VENTES DE BIENS ET SERVICES		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)	504 380	787 774
Ventes de prestations de service (dont parrainages)	12 572 783	722 501
Produits de tiers financeurs		
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		
Concours publics et subventions d'exploitation	27 991 864	12 973 719
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 329	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	80 780	340 000
UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	355 776	
AUTRES PRODUITS	817 958	8 940 614
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	61 511 367	23 764 609
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 683 952	1 802 251
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)	50 266 572	8 806 688
Aides financières	2 747 458	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 793 230	536 225
Salaires et traitements	9 257 667	4 307 813
Charges sociales	3 907 164	2 089 996
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 002 050	428 012
Dotations aux provisions	436 832	695 739
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 023 461	2 086 957
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	75 118 390	20 753 685
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-13 607 022	3 010 924

COMPTE DE RÉSULTAT	DU 01.01.2022	DU 01.01.2021
	AU 31.08.2023	AU 31.12.2021
	20 MOIS	12 MOIS
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	10 870	46
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		1 544
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	10 870	1 591
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1	
Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change	10	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	11	1 591
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	10 858	1 591
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV)	-13 596 163	3 012 516
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		8 283
Sur opérations en capital	57 824	21 319
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 308 901	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 366 725	29 602
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	24 020	500
Sur opérations en capital	1 896	1 426
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 128 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VI	25 916	11 299 26
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 340 809	- 1 100 324
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices (VII- VIII)	1 062	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	62 888 963	23 795 803
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	75 145 380	21 883 611
EXCÉDENT OU DÉFICIT	- 12 256 416	1 912 191
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature		
Personnel bénévole		

8.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'UNSS.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Union Nationale du Sport Scolaire relatifs à l'exercice de 20 mois clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- Dans la note 2 de l'annexe en son paragraphe 2.1 « Faits caractéristiques de l'exercice » relatif à la modification de la durée de l'exercice comptable et aux principaux événements qui ont impacté le résultat de l'association sur l'exercice.
- Dans la note 3 de l'annexe en son paragraphe 3.2.2 « Changement de présentation » qui expose les deux changements de présentation réalisés sur l'exercice :
- Les licences sont comptabilisées en « Cotisations et affiliations » et non plus en « Autres produits ».
- L'identification de la TVA du secteur mixte sur la rubrique « impôts, taxes et versements assimilés ».

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vincennes, le 22 décembre 2023

SEC3 représentée par :

Jean-Philippe HOREN

8.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'UNSS.

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Vincennes, le 22 décembre 2023

Le Commissaire aux comptes

SEC3 représentée par :

Jean-Philippe HOREN



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

13, rue Saint-Lazare, 75009, Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
sur notre site internet: **www.unss.org**

sur nos réseaux sociaux

